



**TRANSAT A.T. INC.**  
**DEUXIÈME RAPPORT TRIMESTRIEL**  
Période terminée le 30 avril 2023

Relations avec les investisseurs  
M. Patrick Bui  
Chef de la direction financière  
[relationsinvestisseurs@transat.com](mailto:relationsinvestisseurs@transat.com)

**Symbole boursier**  
TSX: TRZ

## **TABLE DES MATIÈRES**

---

1.	Avertissement en ce qui concerne les déclarations prospectives.....	1
2.	Mesures financières non normalisées selon les IFRS.....	3
3.	Faits saillants financiers.....	6
4.	Faits saillants du trimestre.....	7
5.	Aperçu.....	8
6.	Activités consolidées.....	8
7.	Situation financière, trésorerie et sources de financement.....	14
8.	Autres.....	22
9.	Comptabilité.....	23
10.	Contrôles et procédures.....	25
11.	Perspectives.....	25

## **RAPPORT DE GESTION**

---

Le présent rapport de gestion passe en revue l'exploitation de Transat A.T. inc., sa performance et sa situation financière pour le trimestre clos le 30 avril 2023 par rapport au trimestre clos le 30 avril 2022 et doit être lu avec les états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 octobre 2022, les notes afférentes et le rapport annuel de 2022, y compris le rapport de gestion et la section sur les risques et incertitudes. L'objet du présent document est de présenter une mise à jour, à la suite du trimestre, de l'information présentée dans le rapport de gestion de notre rapport annuel de 2022. Les risques et incertitudes énoncés dans ce dernier sont intégrés aux présentes par renvoi et demeurent en substance inchangés. Sauf indication contraire, l'information présentée dans ce rapport de gestion est datée du 7 juin 2023. Vous trouverez de plus amples renseignements à notre sujet dans le site Web de Transat à l'adresse [www.transat.com](http://www.transat.com) et dans le site SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), dont les lettres d'attestation pour le trimestre clos le 30 avril 2023 et la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 octobre 2022.

Nos états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financières [« IFRS »]. Ce rapport de gestion présente parfois des mesures financières non normalisées selon les IFRS. Se référer à la section Mesures financières non normalisées selon les IFRS pour plus de détails. Tous les montants présentés dans ce rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Les expressions « Transat », « nous », « notre », « nos » ou la « Société », sauf indication contraire, désignent Transat A.T. inc. et ses filiales.

### **1. AVERTISSEMENT EN CE QUI CONCERNE LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES**

---

Le présent rapport de gestion contient certaines déclarations prospectives à l'égard de la Société, y compris concernant ses résultats, sa position financière, les impacts de la pandémie de coronavirus [« COVID-19 »], ses perspectives futures et des mesures projetées, dont notamment la reprise des opérations et des mesures visant à rehausser sa trésorerie. Ces déclarations prospectives se reconnaissent à l'emploi de termes et d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « viser », « projeter », « prévoir », ainsi que des formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, y compris les renvois à des hypothèses. Toutes ces déclarations sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Ces déclarations peuvent porter, sans toutefois s'y limiter, sur des observations concernant les stratégies, les attentes, les activités planifiées ou les actions à venir. Les déclarations prospectives sont, de par leur nature, assujetties à des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent grandement de ceux envisagés dans ces déclarations prospectives.

Au 30 avril 2023, il existe une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. La section 7. Situation financière, trésorerie et sources de financement du rapport de gestion et la note 2 aux états financiers intermédiaires consolidés condensés contiennent plus de détails à ce sujet.

En dépit de la reprise des opérations et de la demande, tant que la Société ne pourra pas reprendre ses activités à des niveaux suffisants, l'incertitude liée à la demande aura des retombées négatives importantes sur ses flux de trésorerie des activités d'exploitation et ses résultats d'exploitation. Même si la Société affiche actuellement une nette reprise de ses activités, la Société ne s'attend pas à ce que celles-ci retrouvent un niveau similaire à celui d'avant la pandémie avant 2024.

Les déclarations prospectives peuvent différer sensiblement des résultats réels pour diverses raisons comprenant, sans toutefois s’y limiter, la conjoncture économique, l’évolution de la demande compte tenu de la saisonnalité des opérations, les conditions météorologiques extrêmes, les désastres climatiques ou géologiques, la guerre, l’instabilité politique, le terrorisme réel ou appréhendé, l’éclosion d’épidémies ou de maladies, les préférences des consommateurs et leurs habitudes de consommation, la perception des consommateurs à l’égard de la sécurité des services à destination et de la sécurité aérienne, les tendances démographiques, les perturbations du système de contrôle de la circulation aérienne, le coût des mesures portant sur la protection, la sécurité et l’environnement, la concurrence, la capacité de la Société de préserver et de faire croître sa réputation et sa marque, la disponibilité du financement dans le futur, les fluctuations des prix du carburant et des taux de change et d’intérêt, la dépendance de la Société envers des fournisseurs clés, la disponibilité et la fluctuation des coûts liés à nos aéronefs, les technologies de l’information et les télécommunications, l’évolution de la législation, des développements ou procédures réglementaires défavorables, les litiges en cours et les poursuites intentées par des tiers, la capacité de réduire les coûts d’exploitation, la capacité de la Société d’attirer et de conserver des ressources compétentes, les relations de travail, les négociations des conventions collectives et les conflits de travail, les questions de retraite, le maintien d’une couverture d’assurance à des niveaux et conditions favorables et à un coût acceptable, ainsi que d’autres risques expliqués en détail à la section Risques et incertitudes du rapport de gestion de notre rapport annuel de 2022.

Le lecteur est prié de noter que la liste des facteurs précités ne comprend pas tous les facteurs susceptibles d’avoir une incidence sur les déclarations prospectives de la Société. Le lecteur est également prié d’examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d’autres facteurs, et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion reposent sur un certain nombre d’hypothèses sur la conjoncture économique et le marché, ainsi que sur les activités, la situation financière et les opérations de la Société. À titre d’exemples de déclarations prospectives citons, sans toutefois s’y limiter, les déclarations concernant :

- La perspective selon laquelle tant que la Société ne pourra reprendre ses activités à des niveaux suffisants, l’incertitude liée à la demande aura des retombées négatives importantes sur ses flux de trésorerie des activités d’exploitation et ses résultats d’exploitation.
- La perspective selon laquelle, sous réserve de l’incertitude relative à la continuité d’exploitation tel que décrit à la section 7. Situation financière, trésorerie et sources de financement du rapport de gestion et à la note 2 aux états financiers intermédiaires consolidés condensés, la Société sera en mesure de s’acquitter de ses obligations au moyen des fonds dont elle dispose, des flux de trésorerie provenant de l’exploitation et d’emprunts sur ses facilités de crédit existantes.
- La perspective selon laquelle, la combinaison de la demande robuste et des prix à la hausse permettra à la Société de faire face à un contexte de coûts qui demeurent généralement élevés et volatiles.
- La perspective selon laquelle, la Société augmente la cible d’une marge de résultat d’exploitation ajusté initialement dévoilée de 4 à 6 % à une cible de 5,5 à 7 % pour l’exercice.

En faisant ces déclarations, la Société a supposé, entre autres, qu’aucune restriction en matière de déplacements ou de frontières ne sera imposée par les autorités gouvernementales, que les normes et mesures au niveau de la santé et la sécurité du personnel et des voyageurs imposées par les autorités gouvernementales et aéroportuaires seront conformes à celles actuellement en vigueur, que les voyageurs continueront de voyager malgré les mesures sanitaires et autres contraintes imposées en raison de la pandémie, que la main-d’œuvre demeurera disponible tant pour la Société, ses fournisseurs ainsi que les entreprises rendant des services aux voyageurs dans les aéroports, que les facilités de crédit et autres modalités de crédit de ses partenaires commerciaux continueront d’être disponibles comme par le passé et que la direction continuera de gérer les fluctuations de trésorerie pour financer ses besoins en fonds de roulement pour l’exercice complet et que les prix du carburant, les taux de change, les prix de vente, les coûts d’hôtels et autres coûts demeureront stables. Si ces hypothèses se révèlent incorrectes, les résultats réels et les développements pourraient différer considérablement de ceux envisagés dans les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion.

La Société considère que les hypothèses sur lesquelles s’appuient ces déclarations prospectives sont raisonnables.

Ces déclarations reflètent les attentes actuelles concernant des événements et le rendement d’exploitation futurs, et ne sont pertinentes qu’à la date de publication du présent rapport de gestion, et représentent les attentes de la Société à cette date. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d’événements futurs ou autrement, à l’exception de ce qui est exigé par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

## **2. MESURES FINANCIÈRES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS**

---

Ce rapport de gestion est préparé à partir des résultats et des informations financières établis selon les IFRS. En plus des mesures financières selon les IFRS, la direction utilise d'autres mesures non normalisées selon les IFRS afin de mesurer le rendement opérationnel de la Société. Il est probable qu'on ne puisse comparer les mesures financières non normalisées selon les IFRS qu'utilise la Société avec des mesures du même type présentées par d'autres émetteurs, ou celles utilisées par des analystes financiers puisque leurs mesures peuvent avoir des définitions différentes. Les mesures utilisées par la Société ont pour objet d'apporter de l'information supplémentaire et ne devraient pas être considérées isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement financier calculées selon les IFRS.

Généralement, une mesure financière non normalisée selon les IFRS s'entend d'une mesure chiffrée de la performance financière, de la situation financière ou des flux de trésorerie, antérieurs ou futurs, d'une société qui n'est pas calculée selon les IFRS, ni reconnue par ces dernières. La direction croit que les mesures financières non normalisées selon les IFRS sont importantes puisqu'elles permettent aux utilisateurs de nos états financiers consolidés de mieux comprendre les résultats de nos opérations récurrentes et les tendances connexes, tout en améliorant la transparence et la clarté de nos résultats opérationnels. La direction croit également que ces mesures sont utiles afin de mesurer la capacité de la Société de s'acquitter de ses obligations financières.

En excluant de nos résultats les éléments qui découlent principalement de décisions stratégiques à long terme et/ou qui ne reflètent pas, à notre avis, notre rendement opérationnel de la période, dont la variation de la juste valeur des dérivés, les gains (pertes) à la cession d'actifs, les coûts de restructuration, la dépréciation d'actifs, l'amortissement, les gains (pertes) de change, les gains (pertes) sur modification de la dette à long terme et autres éléments inhabituels importants, et en incluant les primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période, nous croyons que notre rapport de gestion aide les utilisateurs à mieux analyser nos résultats ainsi que notre capacité à générer des flux de trésorerie opérationnels. De plus, l'utilisation de mesures non conformes aide les utilisateurs à comparer nos résultats de façon plus pertinente d'une période à l'autre ainsi qu'avec ceux d'autres entreprises de notre secteur.

Les mesures non normalisées selon les IFRS utilisées par la Société sont les suivantes :

---

<b>Résultat d'exploitation ajusté (perte d'exploitation ajustée) ou BAIIA ajusté</b>	Résultat d'exploitation (perte d'exploitation) avant charge d'amortissement et dépréciation d'actifs, coûts de restructuration et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement opérationnel de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers.
<b>Résultat ajusté (perte ajustée) avant charge d'impôts ou BAI ajusté</b>	Résultat avant charge d'impôt (perte avant charge d'impôts) avant variation de la juste valeur des dérivés, réévaluation du passif lié aux bons de souscription, gain (perte) sur modification de la dette à long terme, gain (perte) à la cession d'entreprises, gain (perte) à la cession d'actifs, charge de restructuration, dépréciation d'actifs, gain (perte) de change et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement financier de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers.
<b>Résultat net ajusté (perte nette ajustée)</b>	Résultat net (perte nette) avant résultat net lié aux activités abandonnées, variation de la juste valeur des dérivés, réévaluation du passif lié aux bons de souscription, gain (perte) sur modification de la dette à long terme, gain (perte) à la cession d'entreprises, gain (perte) à la cession d'actifs, coûts de restructuration, dépréciation d'actifs, gain (perte) de change, réduction de la valeur comptable des actifs d'impôts différés et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période, net des impôts y afférents. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement financier de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers. Le résultat net ajusté est également utilisé dans le calcul de la rémunération variable des employés et des membres de la haute direction.
<b>Résultat net ajusté (perte nette ajustée) par action</b>	Résultat net ajusté (perte nette ajustée) divisé par le nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation servant au calcul du résultat dilué par action.
<b>Dettes totales</b>	Dettes à long terme plus le montant des obligations locatives, de la subvention publique différée et du passif lié aux bons de souscription, net des coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE. La direction utilise la dette totale pour évaluer le niveau d'endettement, les besoins futurs de liquidités et le levier financier de la Société. La direction croit que cette mesure est utile afin d'évaluer la capacité de la Société à respecter ses engagements financiers actuels et futurs.
<b>Dettes totales nettes</b>	Dettes totales (décrites ci-haut) moins la trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette totale nette est utilisée afin d'évaluer la situation de trésorerie par rapport au niveau d'endettement de la Société. La direction croit que cette mesure est utile afin d'évaluer la capacité de la Société à respecter ses engagements financiers actuels et futurs.

---

Les tableaux suivants présentent les rapprochements des mesures financières non normalisées avec les mesures financières les plus comparables des IFRS :

	Trimestres clos les 30 avril		Semestres clos les 30 avril	
	2023	2022	2023	2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	\$	\$	\$	\$
Résultat (perte) d'exploitation	18 740	(87 513)	(19 363)	(161 354)
Coûts de restructuration (renversement)	(557)	–	2 343	–
Amortissement et dépréciation	42 763	36 499	83 871	73 971
Primes relatives aux dérivés arrivés à échéance au cours de la période	(4 802)	–	(7 376)	–
<b>Résultat d'exploitation ajusté (perte d'exploitation ajustée)</b>	<b>56 144</b>	<b>(51 014)</b>	<b>59 475</b>	<b>(87 383)</b>
Perte avant charge d'impôts	(29 072)	(97 625)	(85 730)	(211 473)
Coûts de restructuration (renversement)	(557)	–	2 343	–
Variation de la juste valeur des dérivés	13 949	1 192	23 870	1 720
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	(3 234)	353	6 905	809
Gain sur modification de la dette à long terme	–	(22 191)	–	(22 191)
Gain sur cession d'actifs	–	(66)	(2 511)	(4 018)
Perte (gain) de change	15 867	7 425	(6 962)	29 421
Primes relatives aux dérivés arrivés à échéance au cours de la période	(4 802)	–	(7 376)	–
<b>Perte ajustée avant charge d'impôts</b>	<b>(7 849)</b>	<b>(110 912)</b>	<b>(69 461)</b>	<b>(205 732)</b>
Perte nette	(29 180)	(98 276)	(85 790)	(212 621)
Coûts de restructuration (renversement)	(557)	–	2 343	–
Variation de la juste valeur des dérivés	13 949	1 192	23 870	1 720
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	(3 234)	353	6 905	809
Gain sur modification de la dette à long terme	–	(22 191)	–	(22 191)
Gain sur cession d'actifs	–	(66)	(2 511)	(4 018)
Perte (gain) de change	15 867	7 425	(6 962)	29 421
Primes relatives aux dérivés arrivés à échéance au cours de la période	(4 802)	–	(7 376)	–
<b>Perte nette ajustée</b>	<b>(7 957)</b>	<b>(111 563)</b>	<b>(69 521)</b>	<b>(206 880)</b>
Perte nette ajustée	(7 957)	(111 563)	(69 521)	(206 880)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	38 222	37 783	38 153	37 765
<b>Perte nette ajustée par action</b>	<b>(0,21)</b>	<b>(2,95)</b>	<b>(1,82)</b>	<b>(5,48)</b>

  

	Au 30 avril 2023	Au 31 octobre 2022
(en milliers de dollars)	\$	\$
Dette à long terme	694 287	664 160
Subvention publique différée	158 311	169 025
Passif lié aux bons de souscription	31 265	24 360
Coûts de financement reportés	(12 743)	(12 552)
Obligations locatives	1 051 915	1 087 908
<b>Dette totale</b>	<b>1 923 035</b>	<b>1 932 901</b>
Dette totale	1 923 035	1 932 901
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(623 562)	(322 535)
<b>Dette totale nette</b>	<b>1 299 473</b>	<b>1 610 366</b>

### 3. FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Trimestres clos les 30 avril				Semestres clos les 30 avril			
	2023 \$	2022 \$	Écart \$	Écart %	2023 \$	2022 \$	Écart \$	Écart %
<b>États des résultats consolidés</b>								
Revenus	870 111	358 157	511 954	142,9	1 537 568	560 595	976 973	174,3
Résultat (perte) d'exploitation	18 740	(87 513)	106 253	121,4	(19 363)	(161 354)	141 991	88,0
Perte nette	(29 180)	(98 276)	69 096	70,3	(85 790)	(212 621)	126 831	59,7
Perte de base par action	(0,76)	(2,60)	1,84	70,8	(2,25)	(5,63)	3,38	60,0
Perte diluée par action	(0,76)	(2,60)	1,84	70,8	(2,25)	(5,63)	3,38	60,0
Résultat (perte) d'exploitation ajusté(e) <sup>1</sup>	56 144	(51 014)	107 158	210,1	59 475	(87 383)	146 858	168,1
Perte nette ajustée <sup>1</sup>	(7 957)	(111 563)	103 606	92,9	(69 521)	(206 880)	137 359	66,4
Perte nette ajustée par action <sup>1</sup>	(0,21)	(2,95)	2,74	92,9	(1,82)	(5,48)	3,66	66,8
<b>États des flux de trésorerie consolidés</b>								
Activités opérationnelles	190 559	24 640	165 919	673,4	385 647	(55 069)	440 716	800,3
Activités d'investissement	(7 279)	(10 846)	3 567	32,9	(17 760)	(15 009)	(2 751)	(18,3)
Activités de financement	(28 698)	156 013	(184 711)	(118,4)	(69 005)	149 446	(218 451)	(146,2)
Incidence des fluctuations de taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	1 268	(1 728)	2 996	173,4	2 145	(1 353)	3 498	258,5
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	155 850	168 079	(12 229)	(7,3)	301 027	78 015	223 012	285,9
<b>États de la situation financière consolidés</b>								
Trésorerie et équivalents de trésorerie					623 562	322 535	301 027	93,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés (courant et non courant)					291 905	375 557	(83 652)	(22,3)
					915 467	698 092	217 375	31,1
Actif total					2 509 334	2 271 131	238 203	10,5
Dette (courant et non courant)					694 287	664 160	30 127	4,5
Dette totale <sup>1</sup>					1 923 035	1 932 901	(9 866)	(0,5)
Dette totale nette <sup>1</sup>					1 299 473	1 610 366	(310 893)	(19,3)

<sup>1</sup> Voir section Mesures financières non normalisées selon les IFRS

## 4. FAITS SAILLANTS DU TRIMESTRE

---

En dépit de la reprise des opérations et de la demande, les répercussions économiques liées à la pandémie de COVID-19, combinées à l'incertitude liée à un possible ralentissement économique, à l'inflation qui sévit dans de nombreux pays, dont le Canada, et au conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine ont continué de créer une incertitude liée à la demande. Bien que la situation se soit améliorée notablement depuis le deuxième trimestre 2022, la Société ne peut pas prévoir avec certitude toutes les répercussions de cette situation sur ses activités et ses résultats. Depuis le deuxième trimestre 2020, la Société a mis en œuvre une série de mesures tant opérationnelles, commerciales, que financières, notamment la mise en place de nouveaux financements et de mesures de réduction de coûts, visant à préserver sa trésorerie. Elle assure un suivi quotidien de la situation afin d'ajuster ces mesures en fonction de son évolution. Toutefois, tant que la Société ne pourra pas reprendre ses activités à des niveaux suffisants, l'incertitude liée à la demande aura des retombées négatives importantes sur ses flux de trésorerie des activités d'exploitation et ses résultats d'exploitation. Même si la Société affiche actuellement une nette reprise de ses activités, la Société ne s'attend pas à ce que celles-ci retrouvent un niveau similaire à celui d'avant la pandémie avant 2024.

Le niveau des liquidités et la génération de trésorerie demeurent des priorités pour la Société. Au cours du semestre clos le 30 avril 2023, la Société a pris les mesures suivantes à l'égard de la pandémie de COVID-19 et d'autres possibilités sont évaluées afin d'atteindre cet objectif :

- La Société a annoncé la fermeture de la base de Vancouver à compter du 30 juin 2023. Les 200 membres du personnel concernés, à savoir des agents de bord et pilotes, avaient le choix de pouvoir être relocalisés à la base de Montréal ou de Toronto, de manière volontaire. De ces 200 employés, 119 ont pris la décision d'être relocalisés. Cette décision fait suite à la centralisation des opérations de la Société dans l'est du Canada et au déploiement de notre plan stratégique qui nous ont amené à revoir l'optimisation de la gestion de nos ressources et de nos coûts d'opération. Un montant de 1,0 million \$ a été comptabilisé dans les coûts de restructuration comme provision liée entre autres aux indemnités de départ.
- La Société ajuste en continu son programme de vol en fonction de l'évolution de la demande. Depuis la reprise des opérations en juillet 2021, la Société a rétabli un programme de vols pour sa saison d'hiver représentant près de 95 % du volume pré-pandémique.
- La Société poursuit les négociations avec ses fournisseurs afin de bénéficier de réduction de coûts et de modifier les termes de paiement, et continue de mettre en place des mesures de réduction des dépenses et des investissements.
- Au 30 avril 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 623,6 millions \$.

## 5. APERÇU

### ACTIVITÉ PRINCIPALE

Née à Montréal il y a 35 ans, Transat est un joueur phare du voyage loisirs, particulièrement comme transporteur aérien sous la marque Air Transat. Élue meilleure compagnie aérienne loisirs en Amérique du Nord par les passagers aux World Airline Awards 2022 de Skytrax, elle offre l'accès à des destinations internationales, américaines et canadiennes. Renouvelant sa flotte aérienne avec des appareils les plus écoénergétiques de leur catégorie, elle s'engage au profit d'un environnement plus sain, qu'elle sait essentiel pour son activité et les destinations qu'elle dessert. Transat est certifiée Travelife depuis 2018.

## 6. ACTIVITÉS CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 30 avril				Semestres clos les 30 avril			
	2023 \$	2022 \$	Écart \$	Écart %	2023 \$	2022 \$	Écart \$	Écart %
<b>Revenus</b>	<b>870 111</b>	358 157	511 954	142,9	<b>1 537 568</b>	560 595	976 973	174,3
<b>Charges d'exploitation</b>								
Coûts liés à la prestation de services touristiques	<b>307 516</b>	139 414	168 102	120,6	<b>533 344</b>	205 632	327 712	159,4
Carburant d'aéronefs	<b>154 624</b>	81 468	73 156	89,8	<b>291 839</b>	117 781	174 058	147,8
Salaires et avantages du personnel	<b>107 006</b>	59 786	47 220	79,0	<b>208 432</b>	106 106	102 326	96,4
Frais de vente et de distribution	<b>69 473</b>	28 804	40 669	141,2	<b>119 850</b>	44 960	74 890	166,6
Frais d'aéroports et de navigation	<b>41 525</b>	19 907	21 618	108,6	<b>78 277</b>	35 821	42 456	118,5
Entretien d'aéronefs	<b>34 783</b>	29 307	5 476	18,7	<b>73 408</b>	47 536	25 872	54,4
Loyer d'aéronefs	<b>3 836</b>	2 315	1 521	65,7	<b>5 823</b>	3 091	2 732	88,4
Autres coûts aériens	<b>60 420</b>	26 621	33 799	127,0	<b>105 916</b>	47 209	58 707	124,4
Autres	<b>30 075</b>	21 123	8 952	42,4	<b>54 317</b>	39 037	15 280	39,1
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	<b>(93)</b>	426	(519)	(121,8)	<b>(489)</b>	805	(1 294)	(160,7)
Amortissement et dépréciation	<b>42 763</b>	36 499	6 264	17,2	<b>83 871</b>	73 971	9 900	13,4
Coûts de restructuration (renversement)	<b>(557)</b>	—	(557)	100,0	<b>2 343</b>	—	2 343	100,0
	<b>851 371</b>	445 670	405 701	91,0	<b>1 556 931</b>	721 949	834 982	115,7
<b>Résultat (perte) d'exploitation</b>	<b>18 740</b>	(87 513)	106 253	121,4	<b>(19 363)</b>	(161 354)	141 991	88,0
Coûts de financement	<b>32 675</b>	24 962	7 713	30,9	<b>64 888</b>	46 930	17 958	38,3
Revenus du financement	<b>(11 445)</b>	(1 563)	(9 882)	(632,2)	<b>(19 823)</b>	(2 552)	(17 271)	(676,8)
Variation de la juste valeur des dérivés	<b>13 949</b>	1 192	12 757	1 070,2	<b>23 870</b>	1 720	22 150	1 287,8
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	<b>(3 234)</b>	353	(3 587)	(1 016,1)	<b>6 905</b>	809	6 096	753,5
Gain sur modification de la dette à long terme	—	(22 191)	22 191	100,0	—	(22 191)	22 191	100,0
Gain sur cession d'actifs	—	(66)	66	100,0	<b>(2 511)</b>	(4 018)	1 507	37,5
Perte (gain) de change	<b>15 867</b>	7 425	8 442	113,7	<b>(6 962)</b>	29 421	(36 383)	(123,7)
<b>Perte avant charge d'impôts</b>	<b>(29 072)</b>	(97 625)	68 553	70,2	<b>(85 730)</b>	(211 473)	125 743	59,5
<b>Impôts sur le résultat (récupération)</b>								
Exigibles	<b>266</b>	651	(385)	(59,1)	<b>520</b>	1 148	(628)	(54,7)
Différés	<b>(158)</b>	—	(158)	100,0	<b>(460)</b>	—	(460)	100,0
	<b>108</b>	651	(543)	(83,4)	<b>60</b>	1 148	(1 088)	(94,8)
<b>Perte nette de la période</b>	<b>(29 180)</b>	(98 276)	69 096	70,3	<b>(85 790)</b>	(212 621)	126 831	59,7

## REVENUS

Nous tirons nos revenus du transport aérien, des voyagistes expéditifs, des agences de voyages, de la distribution, des voyagistes réceptifs et des services offerts à destination.

Par rapport à 2022, nos revenus ont augmenté de 512,0 millions \$ (142,9 %) pour le trimestre clos le 30 avril 2023 et de 977,0 millions \$ (174,3 %) pour du semestre clos le 30 avril. Cette hausse importante découle principalement du fait qu'en 2022 les revenus de la Société avait été freinés par la chute drastique de la demande et par des annulations massives de réservations à la suite de l'apparition du variant Omicron au cours du premier trimestre et des nouvelles mesures restrictives mises en place par le gouvernement fédéral le 15 décembre 2021. La Société avait ainsi annulé initialement près de 30 % des vols pour les départs prévus en janvier 2022 jusqu'à la fin du mois de février 2022. De plus, au début du mois de février 2022, la Société avait procédé à l'annulation de vols supplémentaires pour la saison d'hiver réduisant ainsi la capacité totale de la saison d'hiver d'environ 22 % de celle initialement déployée. Depuis, la Société a déployé une capacité pour la saison d'hiver équivalente à 95 % de celle pré-pandémique. Comparativement au semestre correspondant de 2019, les revenus du semestre sont à un niveau équivalent.

Pour le trimestre, sur l'ensemble des programmes, la capacité offerte représente 93 % de celle mise en marché en 2019, alors que celle sur le programme Sud, le principal marché durant cette période, elle correspond à 96 % de celle offerte en 2019. Dans l'ensemble, le nombre de voyageurs pour le deuxième trimestre 2023 a été inférieur de 11,4 % au nombre de voyageurs pour le trimestre correspondant de 2019 tandis que les revenus aériens unitaires, exprimés en revenu par passager-mille (ou « yield ») ont affiché une hausse de 23,7 % comparativement à 2019. Pour notre programme Sud, les prix de vente ont affiché une hausse moyenne de 23,2 %. Le retour de la demande combiné à la hausse des prix du carburant ont contribué à la hausse de nos prix de vente moyen comparativement à ceux de 2019. Pour l'ensemble de nos marchés, nous avons affiché un coefficient d'occupation de 86,1 %, comparativement à 90,2 % en 2019.

Pour le semestre, la capacité offerte sur le programme Sud correspond à 95 % de celle offerte en 2019. Dans l'ensemble, le nombre de voyageurs pour le premier semestre 2023 a été inférieur de 8,2 % au nombre de voyageurs pour le semestre correspondant de 2019 tandis que les revenus aériens unitaires ont affiché une hausse de 21,0 % comparativement à 2019. Pour notre programme Sud, les prix de vente ont affiché une hausse moyenne de 21,8 %. Le retour de la demande combiné à la hausse des prix du carburant ont contribué à la hausse de nos prix de vente moyen comparativement à ceux de 2019. Pour l'ensemble de nos marchés, nous avons affiché un coefficient d'occupation de 85,0 %, comparativement à 88,3 % en 2019.

## CHARGES D'EXPLOITATION

Nos charges d'exploitation totales ont augmenté de 405,7 millions \$ pour le trimestre et de 835,0 millions \$ pour le semestre par rapport à 2022. Ces augmentations sont attribuables à la hausse de notre capacité mise en marché par rapport aux périodes correspondantes de 2022, dues à l'augmentation de la demande par rapport à l'an dernier.

### Coûts liés à la prestation de services touristiques

Les coûts liés à la prestation de services touristiques sont engagés par nos voyagistes. Ils comprennent principalement le coût des chambres d'hôtels et le coût de sièges réservés auprès d'autres transporteurs aériens qu'Air Transat, ainsi que les coûts de transfert et d'excursions. Comparativement à 2022, ces coûts ont augmenté de 168,1 millions \$ pour le trimestre et de 327,7 millions \$ pour le semestre. Ces augmentations sont principalement liées à la hausse du nombre de forfaits vendus par rapport à 2022.

### Carburant d'aéronefs

La dépense de carburant d'aéronefs a augmenté de 73,2 millions \$ au cours du trimestre et de 174,1 millions \$ pour le semestre. Pour le trimestre, cette augmentation résulte principalement de la hausse de la capacité, combinée à la dépréciation du dollar par rapport au dollar américain, partiellement compensée par la baisse des prix du carburant de 13 %, comparativement à la période correspondante de 2022. Pour le semestre, cette augmentation résulte principalement de la hausse de la capacité, combinée à la hausse des prix du carburant de 6 %, ainsi qu'à la dépréciation du dollar par rapport au dollar américain, comparativement à la période correspondante de 2022.

## Salaires et avantages du personnel

Les salaires et avantages du personnel ont augmenté de 47,2 millions \$ pour le trimestre et de 102,3 millions \$ pour le semestre, comparativement à 2022. Ces hausses sont principalement attribuables à la reprise des activités aériennes.

Au cours du trimestre et du semestre terminé le 30 avril 2022, la Société s'était prévalu du Programme de Relance pour le Tourisme et l'Accueil (« PRTA ») et du Programme de Relance pour les Entreprises les Plus Durement Touchées (« PREPDT »); ainsi, des montants de 10,2 millions \$ et de 25,3 millions \$ respectivement avaient été comptabilisé en lien avec ces programmes. Le PRTA et le PREPDT se sont terminés le 7 mai 2022.

## Frais de vente et de distribution

Les frais de vente et de distribution comprennent les commissions (soit les frais payés par les voyageurs aux agences de voyages pour leurs services à titre d'intermédiaires entre le voyageur et le consommateur), les frais de carte de crédit, les frais de distribution et les frais de commercialisation. Les frais de vente et de distribution ont augmenté de 40,7 millions \$ (141,2 %) au cours du trimestre et de 74,9 millions \$ (166,6 %) au cours du semestre, par rapport à 2022. Ces augmentations découlent principalement de la hausse des revenus et des dépenses de publicité à la suite de la reprise de nos activités.

## Amortissement et dépréciation

L'amortissement inclut l'amortissement et les pertes de valeurs attribuables aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles. L'amortissement a augmenté de 6,3 millions \$ (17,2 %) au cours du deuxième trimestre et de 9,9 millions \$ (13,4 %) au cours du premier semestre, comparativement à 2022. Ces augmentations sont principalement attribuables à l'entrée en service de deux Airbus A321LR en 2022.

## Frais d'aéroports et de navigation

Les frais d'aéroports et de navigation comprennent principalement les droits exigés par les aéroports et les exploitants de services de navigation aérienne. Ces frais ont augmenté de 21,6 millions \$ au cours du trimestre et de 42,5 millions \$ au cours du semestre, comparativement à 2022. Ces augmentations sont principalement attribuables à l'augmentation de la capacité mise en marché comparativement à 2022 ainsi qu'à la hausse des prix.

## Entretien d'aéronefs

Les coûts d'entretien d'aéronefs comprennent les frais non capitalisables engagés par Air Transat, principalement pour le maintien en état des moteurs et des cellules sur les aéronefs, ainsi qu'en lien avec la provision pour conditions de retour. Comparativement à 2022, ces dépenses ont augmenté de 5,5 millions \$ (18,7 %) au cours du trimestre et de 25,9 millions \$ (54,4 %) pour le semestre. Ces augmentations sont principalement dues à la hausse de la capacité mise en marché par rapport à 2022.

## Loyer d'aéronefs

Les loyers d'aéronefs correspondent aux loyers variables d'aéronefs. Comparativement à 2022, ces dépenses ont augmenté de 1,5 million \$ (65,7 %) au cours du trimestre et de 2,7 millions \$ (88,4 %) pour le semestre. Ces augmentations résultent de la location de deux aéronefs pour la saison d'hiver en raison du retard dans la livraison des Airbus A321LR.

## Autres coûts aériens

Les autres coûts aériens sont principalement composés des frais de manutention, des dépenses d'équipage, des frais de commissariat et d'autres frais liés à la compagnie aérienne. Les autres coûts aériens ont augmenté de 33,8 millions \$ au cours du trimestre et de 58,7 millions \$ au cours du semestre, comparativement à 2022. Ces augmentations sont principalement dues à une hausse de notre capacité par rapport à 2022.

## Autres

Les autres frais ont augmenté de 9,0 millions \$ (42,4 %) au cours du trimestre et de 15,3 millions \$ (39,1 %) au cours du semestre, comparativement à 2022. Ces hausses découlent de la hausse de notre volume d'activités par rapport à 2022.

## Quote-part du résultat net d'une coentreprise

Notre quote-part du résultat net d'une coentreprise correspond à notre quote-part du résultat net de Desarrollo Transimar, notre coentreprise en hôtellerie. Notre quote-part du résultat net s'élève à 0,1 million \$ pour le deuxième trimestre, comparativement à une quote-part de la perte nette de 0,4 million \$ pour le trimestre correspondant de 2022. Pour le semestre, notre quote-part du résultat net s'élève à 0,5 million \$, comparativement à une quote-part de la perte nette de 0,8 million \$ pour 2022, reflétant une reprise des activités plus soutenue par rapport à 2022.

## Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration correspondent principalement aux indemnités de cessation d'emploi liées à la fermeture de la base de Vancouver à compter du 30 juin 2023. Au cours du trimestre la Société a enregistré un renversement de provision pour indemnités de cessation d'emploi de 0,6 million \$. La Société avait estimé qu'un nombre moins élevé d'employés choisirait d'être relocalisé aux bases de Montréal et Toronto. Pour le semestre terminé le 30 avril 2023, les coûts de restructuration incluent une charge pour indemnités de cessation d'emploi de 2,3 millions \$.

## RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Compte tenu de ce qui précède, nous avons enregistré un résultat d'exploitation de 18,7 millions \$ au cours du deuxième trimestre, comparativement à une perte d'exploitation de 87,5 millions \$ en 2022. Pour le semestre, nous avons enregistré une perte d'exploitation de 19,4 millions \$, comparativement à 161,4 millions \$ en 2022.

Pour le trimestre et le semestre, l'amélioration du résultat d'exploitation est attribuable à la reprise des opérations aériennes, au retour de la demande et à la hausse des prix de vente. Pour le trimestre, la diminution des prix du carburant a également contribué à l'amélioration du résultat d'exploitation tandis que la hausse importante des prix du carburant au cours du premier trimestre a atténué l'amélioration de notre résultat d'exploitation pour le semestre. La demande au cours du trimestre et du semestre a été largement supérieure comparativement à celle de 2022. En 2022, la reprise progressive et partielle des opérations aériennes avaient été freinée par l'annulation de vols pour la saison d'hiver en raison de la chute de la demande et des annulations de réservations à la suite de l'apparition du variant Omicron et des mesures restrictives mises en place par le gouvernement fédéral le 15 décembre 2021.

Au cours du trimestre, nous avons affiché un résultat d'exploitation ajusté de 56,1 millions \$, comparativement à une perte d'exploitation ajustée de 51,0 millions \$ en 2022. Pour le semestre, nous avons affiché un résultat d'exploitation ajusté de 59,5 millions \$, comparativement à une perte d'exploitation ajustée de 87,4 millions \$ en 2022.

## AUTRES CHARGES ET REVENUS

### Coûts de financement

Les coûts de financement incluent les intérêts sur l'obligation locative, la dette à long terme et autres intérêts, les frais d'attente, les frais de mise en place ainsi que les frais financiers, nets des produits de la subvention publique différée. Les coûts de financement ont augmenté de 7,7 millions \$ (30,9 %) pour le deuxième trimestre et de 18,0 millions \$ (38,3 %) pour le semestre, comparativement à 2022. La hausse est due à l'augmentation des obligations locatives principalement dû à l'ajout de cinq nouveaux baux d'aéronefs et à l'augmentation des taux d'intérêt.

### Revenus de financement

Les revenus de financement ont augmenté de 9,9 millions \$ au cours du deuxième trimestre et de 17,3 millions \$ pour le semestre, comparativement à 2022 en raison de la hausse des taux d'intérêt par rapport à 2022 et de la hausse des soldes moyens de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

### Variation de la juste valeur des dérivés

La variation de la juste valeur des dérivés correspond à la variation, au cours de la période, de la juste valeur du portefeuille des instruments financiers qui sont détenus et utilisés par la Société aux fins de la gestion du risque lié à la fluctuation des prix du carburant et des taux de change, ainsi qu'à la variation de la juste valeur de l'option de prépaiement du financement non garanti CUGE.

Au cours du trimestre et du semestre terminés le 30 avril 2023, la juste valeur des instruments financiers dérivés liés au carburant d'aéronefs et aux devises a diminué de 13,9 millions \$ et 23,9 millions \$, respectivement. Pour le trimestre, cette diminution est principalement attribuable à la baisse de la juste valeur des dérivés liés au carburant, partiellement compensée par la hausse de la juste valeur des dérivés liés aux devises. Pour le semestre, la diminution est principalement attribuable à la baisse de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés au carburant d'aéronefs et aux devises. Au cours du trimestre et du semestre terminés le 30 avril 2023, la juste valeur de l'option de prépaiement du financement non garanti CUGE est restée stable. Au cours du trimestre et semestre clos le 30 avril 2022, la juste valeur de l'option de prépaiement du financement non garanti CUGE avait diminué de 1,2 million \$ et 1,7 million \$, respectivement.

### Réévaluation du passif lié aux bons de souscription

La réévaluation du passif lié aux bons de souscription représente la variation de la juste valeur des bons de souscription au cours de la période. Au cours du trimestre clos le 30 avril 2023, la juste valeur des bons de souscription a diminué de 3,2 millions \$ principalement en raison de la diminution du cours de clôture de l'action. Au cours du semestre terminé le 30 avril 2023, la juste valeur des bons de souscription a augmenté de 6,9 millions \$ principalement en raison de l'augmentation du cours de clôture de l'action de 2,60 \$ à 3,18 \$ entre le 31 octobre 2022 et le 30 avril 2023.

### Gain sur modification de la dette à long terme

En mars 2022, la Société avait renégocié certains termes de l'entente qui avait été conclue avec le gouvernement du Canada pour le financement non garanti CUGE. La Société avait conclu que les modifications liées au financement non garanti CUGE n'étaient pas substantielles tel que définies selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Ainsi, pour les périodes correspondantes de 2022, la valeur comptable du financement non garanti CUGE avait été ajustée à la baisse afin de correspondre au montant révisé des flux de trésorerie futurs actualisés au moyen du taux d'intérêt effectif initial. L'ajustement de 22,2 millions \$ avait été comptabilisé à titre de gain sur modification de la dette à long terme.

### Gain sur cession d'actifs

Pour le semestre terminé le 30 avril 2023, le gain sur cession d'actif de 2,5 millions \$ est dû au retour au bailleur d'un Boeing 737-800. Ce gain résulte principalement du renversement du solde d'obligations locatives y afférent. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour ce bail d'aéronef avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020.

Au cours du semestre terminé le 30 avril 2022, le gain de 4,0 millions \$ est principalement dû au retour anticipé au bailleur d'un Airbus A330. Cette résiliation de bail a entraîné la comptabilisation d'un gain de 4,1 millions \$, qui résulte du renversement d'obligations locatives de 4,0 millions \$ et d'autres actifs et passifs totalisant 0,1 million \$. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour ce bail d'aéronef avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021.

### Perte (gain) de change

Au cours du trimestre, nous avons affiché une perte de change de 15,9 millions \$, comparativement à 7,4 millions \$ en 2022. Pour le semestre, nous avons affiché un gain de change de 7,0 millions \$, comparativement à une perte de change de 29,4 millions \$ en 2022. Pour le trimestre, la perte de change est principalement attribuable à l'effet défavorable des taux de change sur les obligations locatives liées aux aéronefs, à la suite de la dépréciation du dollar par rapport au dollar américain. Pour le semestre, le gain de change est principalement attribuable à l'effet favorable des taux de change sur les obligations locatives liées aux aéronefs, à la suite de l'appréciation du dollar par rapport au dollar américain.

### IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts sur le résultat s'est établie à 0,1 million \$ pour le deuxième trimestre, comparativement à 0,7 million \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Pour le semestre, notre charge d'impôts sur le résultat s'élève à 0,1 million \$, en regard de 1,1 million \$ en 2022. Le taux d'imposition effectif s'est établi à 0,4 % pour le trimestre et 0,1 % pour le semestre, comparativement à 0,7 % et 0,5 % pour les périodes correspondantes de 2022.

Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2020, la Société a cessé de comptabiliser des actifs d'impôts différés et réduit la valeur comptable des soldes d'actifs d'impôts différés liés à ses opérations canadiennes dont elle n'était plus en mesure de justifier la comptabilisation conformément aux normes IFRS, en raison de l'effet défavorable sur nos résultats de la pandémie de COVID-19 et de l'incertitude relativement au moment où la Société retrouvera la rentabilité. Ainsi, au cours du trimestre et du semestre terminés le 30 avril 2023, les actifs d'impôts différés des filiales canadiennes n'ont donc pas été comptabilisés.

## RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT NET AJUSTÉ

En tenant compte des éléments présentés dans la section Activités consolidées, pour le trimestre et le semestre, notre perte nette s'est établie à 29,2 millions \$ et à 85,8 millions \$, soit 0,76 \$ par action (de base et diluée), et 2,25 \$ par action (de base et diluée), respectivement, par rapport à 98,3 millions \$ et 212,6 millions \$, soit 2,60 \$ par action (de base et diluée) et 5,63 \$ par action (de base et diluée) pour les périodes correspondantes de 2022. Pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2023, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé pour calculer le résultat par action a été de 38 222 000 (de base et dilué) et de 38 153 000 (de base et dilué), respectivement, comparativement à 37 783 000 (de base et dilué) et de 37 765 000 (de base et dilué) pour les périodes correspondantes de 2022.

Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 avril 2023, notre perte nette ajustée s'est établie à 8,0 millions \$ (0,21 \$ par action) et 69,5 millions \$ (1,82 \$ par action), respectivement, comparativement à une perte nette ajustée de 111,6 millions \$ (2,95 \$ par action) et 206,9 millions \$ (5,48 \$ par action) pour les périodes correspondantes de 2022.

## PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Les activités de la Société sont saisonnières, par conséquent les résultats d'exploitation des périodes intermédiaires ne reflètent pas proportionnellement les résultats de l'exercice entier. Pour tous les trimestres présentés, la hausse des revenus est attribuable à une reprise des activités. Entre le 29 janvier 2021 et le 30 juillet 2021, la Société avait dû suspendre complètement ses opérations aériennes en raison de la pandémie de COVID-19. La reprise de la demande a progressé de façon continue depuis le 31 juillet 2021, ce qui contribue à la hausse des revenus.

Quant à nos résultats d'exploitation, l'amélioration de notre résultat d'exploitation découle de la reprise de nos activités. Pour la saison d'été 2021 (T3 et T4), les pertes d'exploitation découlent principalement de la suspension de nos activités aériennes, combinée à une baisse importante de notre capacité durant la période de reprise partielle des opérations aériennes, due à la pandémie de COVID-19, ce qui a entraîné une chute des revenus plus marquée que la baisse des charges d'exploitation. La reprise de la demande est plus marquée en 2022 qu'en 2021 et celle-ci continue de progresser; ainsi, nous notons une amélioration du résultat d'exploitation pour la saison d'été 2022 par rapport à 2021, de même que pour la saison d'hiver 2023 (T1 et T2) par rapport à 2022. En conséquence, les informations financières trimestrielles suivantes peuvent donc varier de façon importante d'un trimestre à l'autre.

<b>Principales informations financières trimestrielles non auditées</b>								
(en milliers de dollars, sauf les données par action)	<b>T3-2021</b>	<b>T4-2021</b>	<b>T1-2022</b>	<b>T2-2022</b>	<b>T3-2022</b>	<b>T4-2022</b>	<b>T1-2023</b>	<b>T2-2023</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Revenus	12 548	62 781	202 438	358 157	<b>508 304</b>	<b>573 139</b>	<b>667 457</b>	<b>870 111</b>
Résultat (perte) d'exploitation	(98 368)	(118 326)	(73 841)	(87 513)	<b>(93 218)</b>	<b>(48 848)</b>	<b>(38 103)</b>	<b>18 740</b>
Perte nette	(138 059)	(121 339)	(114 345)	(98 276)	<b>(106 472)</b>	<b>(126 231)</b>	<b>(56 610)</b>	<b>(29 180)</b>
Perte nette attribuable aux actionnaires	(138 125)	(121 339)	(114 345)	(98 276)	<b>(106 472)</b>	<b>(126 231)</b>	<b>(56 610)</b>	<b>(29 180)</b>
Perte de base par action	(3,66)	(3,21)	(3,03)	(2,60)	<b>(2,82)</b>	<b>(3,32)</b>	<b>(1,49)</b>	<b>(0,76)</b>
Perte diluée par action	(3,66)	(3,21)	(3,03)	(2,60)	<b>(2,82)</b>	<b>(3,32)</b>	<b>(1,49)</b>	<b>(0,76)</b>
Résultat (perte) d'exploitation ajusté(e) <sup>1</sup>	(50 928)	(58 362)	(36 369)	(51 014)	<b>(57 824)</b>	<b>(11 545)</b>	<b>3 331</b>	<b>56 144</b>
Perte nette ajustée <sup>1</sup>	(115 641)	(118 400)	(95 317)	(111 563)	<b>(120 901)</b>	<b>(75 930)</b>	<b>(61 564)</b>	<b>(7 957)</b>
Perte nette ajustée par action <sup>1</sup>	(3,06)	(3,14)	(2,53)	(2,95)	<b>(3,20)</b>	<b>(2,00)</b>	<b>(1,62)</b>	<b>(0,21)</b>

<sup>1</sup> Voir section Mesures financières non normalisées selon les IFRS

## 7. SITUATION FINANCIÈRE, TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

### BASE D'ÉTABLISSEMENT ET INCERTITUDE RELATIVE À LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction est tenue de relever tout événement ou toute situation susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation existe si des situations ou événements pertinents, considérés collectivement, indiquent que la Société sera incapable de respecter ses obligations à l'échéance au cours d'une période, qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur 12 mois à compter du 30 avril 2023. Lorsque la Société relève des situations ou événements susceptibles de jeter un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation, elle évalue si les plans élaborés pour atténuer ces situations ou événements dissiperont tout doute important possible.

En raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit à l'échelle mondiale depuis le début de l'année 2020, les activités de l'entreprise ont été fortement perturbées et ses résultats financiers ont été lourdement affectés. La Société a dû, entre autres, suspendre la totalité de ses vols à deux reprises, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 23 juillet 2020 et du 29 janvier 2021 au 30 juillet 2021, et aussi réduire son offre afin de s'ajuster à la demande.

Au cours du semestre clos le 30 avril 2023, la Société a subi une perte nette de 85,8 millions \$ et a généré des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de 42,5 millions \$ (avant les éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (rentrées) de fonds et variations nettes des actifs et passifs opérationnels). En plus de ses soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 623,6 millions \$ au 30 avril 2023, et tel qu'il est décrit à la note 9, la Société dispose de financements lui permettant d'emprunter des liquidités maximales de 963,3 millions \$, dont 863,2 millions \$ est utilisé au 30 avril 2023, alors que les ratios applicables aux facilités de crédit sont suspendus jusqu'au 29 octobre 2023.

La capacité de la Société à poursuivre son exploitation pour les 12 prochains mois exige qu'elle exerce une part importante de jugement et dépend de sa capacité à accroître ses revenus afin de générer des flux de trésorerie des activités d'exploitation positifs, ainsi que du soutien continu accordé par ses institutions financières, ses fournisseurs, ses bailleurs, ses processeurs de cartes de crédit et autres créanciers. Les facilités de crédit en place comprennent certaines conditions, dont des exigences relatives à l'encaisse minimale non affectée et certains ratios financiers à respecter qui seront à nouveau applicable à partir du 30 octobre 2023. En cas de défaut, la Société pourrait être confrontée à la déchéance du terme de ses emprunts. La direction évalue de façon continue ses besoins en liquidités et sa structure de capital. La Société n'écarte aucune option pouvant lui procurer davantage de flexibilité financière.

Compte tenu de la reprise graduelle de ses opérations aériennes et de l'incertitude liée à la reprise de la demande, la Société est exposée au risque de liquidité, soit le risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable. La Société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la Société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère les liquidités de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés. La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique de placement précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

Rien ne garantit que la Société pourra, afin de répondre à ses besoins futurs, emprunter des montants additionnels suffisants, ou qu'elle pourra le faire à des conditions acceptables, ou que les institutions financières, les fournisseurs, les bailleurs, les processeurs de cartes de crédit et autres créanciers continueront de soutenir la Société. La pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve la capacité de la Société à retrouver la rentabilité. De ce fait, rien ne garantit que la Société sera en mesure de générer des flux de trésorerie positifs de ses activités d'exploitation au cours des 12 prochains mois.

Cette situation indique l'existence d'incertitudes significatives jetant un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et, ainsi, à réaliser ses actifs et à s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Les présents états financiers intermédiaires consolidés ont été préparés sur une base de continuité de l'exploitation suivant laquelle on présume que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes et de faire face à ses obligations dans le cours normal de ses activités. Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés au 30 avril 2023 ne comprennent pas d'ajustements à la valeur comptable et au classement des actifs, des passifs et des charges comptabilisés qui pourraient autrement être nécessaires si la base de continuité de l'exploitation se révélait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

## SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Au 30 avril 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 623,6 millions \$, comparativement à 322,5 millions \$ au 31 octobre 2022. La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en fiducie ou autrement réservés se chiffraient à 291,9 millions \$ à la fin du deuxième trimestre de 2023, comparativement à 375,6 millions \$ au 31 octobre 2022. Notre état de la situation financière témoigne d'un fonds de roulement déficitaire de 100,3 millions \$, soit un ratio de 0,93, par rapport à un fonds de roulement déficitaire de 21,7 millions \$ et un ratio de 0,98 au 31 octobre 2022.

L'actif total a augmenté de 238,2 millions \$ (10,5 %), passant de 2 271,1 millions \$ le 31 octobre 2022 à 2 509,3 millions \$ le 30 avril 2023. Cette hausse est expliquée dans le tableau de la situation financière présenté plus loin. Les capitaux propres ont diminué de 83,8 millions \$, passant de capitaux propres négatifs de 750,2 millions \$ au 31 octobre 2022 à 834,0 millions \$ au 30 avril 2023. Cette baisse découle principalement de la perte nette de 85,8 millions \$.

(en milliers de dollars)	30 avril 2023 \$	31 octobre 2022 \$	Écart \$	Principales sources d'explication des écarts importants
<b>Actif</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>623 562</b>	322 535	301 027	Se reporter à la section Flux de trésorerie
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	<b>291 905</b>	375 557	(83 652)	Saisonnalité des opérations
Clients et autres débiteurs	<b>145 640</b>	265 050	(119 410)	Diminution des sommes à recevoir des processeurs de cartes de crédit
Impôts sur le résultat à recevoir	<b>4 610</b>	5 537	(927)	Aucun écart important
Stocks	<b>28 176</b>	26 725	1 451	Augmentation de l'inventaire de pièces d'aéronefs
Charges payées d'avance	<b>43 226</b>	26 428	16 798	Saisonnalité des opérations combinée à une augmentation du volume des activités
Dépôts	<b>350 333</b>	201 623	148 710	Nouveaux dépôts auprès de processeurs de cartes de crédit et augmentation des dépôts liés aux entretiens d'aéronefs
Actifs d'impôt différé	<b>1 452</b>	953	499	Comptabilisation d'actifs d'impôt différé par certaines filiales étrangères
Immobilisations corporelles	<b>976 757</b>	1 000 151	(23 394)	Amortissement de la période partiellement compensé par la prise de livraison d'un Airbus A330 et capitalisation des travaux d'entretien d'aéronef admissibles
Immobilisations incorporelles	<b>13 031</b>	13 261	(230)	Amortissement de la période partiellement compensé par les acquisitions de logiciels
Instruments financiers dérivés	<b>8 641</b>	11 939	(3 298)	Variation défavorable des dérivés liés au carburant et aux devises contractés
Placement	<b>9 258</b>	8 820	438	Quote-part du résultat net d'une coentreprise
Coûts de financement reportés	<b>12 743</b>	12 552	191	Aucun écart important

(en milliers de dollars)	30 avril 2023 \$	31 octobre 2022 \$	Écart \$	Principales sources d'explication des écarts importants
<b>Passif</b>				
Fournisseurs et autres créditeurs	331 525	289 897	41 628	Saisonnalité des opérations combinée à une augmentation du volume des activités
Impôts sur le résultat à payer	649	1 054	(405)	Aucun écart important
Dépôts de clients et revenus différés	867 081	602 509	264 572	Saisonnalité des opérations combinée à une augmentation du volume des activités
Instruments financiers dérivés	15 941	6 209	9 732	Variation défavorable des dérivés liés au carburant, partiellement compensée par la variation favorable des dérivés liés aux devises contractés
Dette à long terme et obligations locatives	1 746 202	1 752 068	(5 866)	Remboursements de capital, retour d'un aéronef et appréciation du dollar par rapport à la devise américaine, partiellement compensés par l'ajout de trois nouveaux baux d'aéronefs
Provision pour conditions de retour	169 476	154 772	14 704	Augmentation principalement liée au passage du temps
Passif lié aux bons de souscription	31 265	24 360	6 905	Augmentation de la juste valeur des bons de souscription de la période
Subvention publique différée	158 311	169 025	(10 714)	Produits tirés des subventions publiques de la période
Passif lié aux avantages du personnel	22 206	20 773	1 433	Amendements à certaines ententes de retraite
Passifs d'impôt différé	641	644	(3)	Aucun écart important
<b>Capitaux propres</b>				
Capital-actions	222 650	221 924	726	Émissions sur le capital autorisé
Provision pour paiements fondés sur des actions	16 204	16 092	112	Charge liée aux paiements fondés sur des actions
Déficit	(1 070 391)	(984 602)	(85 790)	Perte nette
Montant cumulé des écarts de change	(2 425)	(3 594)	1 169	Gain de change sur conversion des états financiers de filiales étrangères

## FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 30 avril			Semestres clos les 30 avril		
	2023 \$	2022 \$	Écart \$	2023 \$	2022 \$	Écart \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	190 559	24 640	165 919	385 647	(55 069)	440 716
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(7 279)	(10 846)	3 567	(17 760)	(15 009)	(2 751)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(28 698)	156 013	(184 711)	(69 005)	149 446	(218 451)
Incidence des fluctuations de taux de change sur la trésorerie	1 268	(1 728)	2 996	2 145	(1 353)	3 498
<b>Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>155 850</b>	<b>168 079</b>	<b>(12 229)</b>	<b>301 027</b>	<b>78 015</b>	<b>223 012</b>

## Activités d'exploitation

Au cours du deuxième trimestre, les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie de 190,6 millions \$, par rapport à 24,6 millions \$ en 2022. Cette augmentation de 165,9 millions \$ des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles est attribuable à la hausse de 114,1 millions \$ du résultat net avant éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (entrées) de fonds, à la hausse de 53,6 millions \$ des liquidités générées par la variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel et à l'augmentation de 4,2 millions \$ de la variation nette de la provision pour conditions de retour, partiellement compensées par la baisse de 6,1 millions \$ de la variation nette des autres actifs et passifs opérationnels.

Pour le semestre, les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation se sont établis à 385,6 millions \$ comparativement à une utilisation de 55,1 millions \$ en 2022. L'augmentation de 440,7 millions \$ des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles est attribuable à la hausse de 294,8 millions \$ des liquidités générées par la variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel, à la hausse de 151,3 millions \$ du résultat net avant éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (retrées) de fonds et à l'augmentation de 4,4 millions \$ de la variation nette de la provision pour conditions de retour, partiellement compensées par la baisse de 9,8 millions \$ de la variation nette des autres actifs et passifs opérationnels.

### Activités d'investissement

Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'investissement ont atteint 7,3 millions \$ au cours du deuxième trimestre, comparativement à 10,8 millions \$ en 2022, soit une diminution de 3,6 millions \$. Pour le semestre, les flux de trésorerie utilisés par les activités d'investissement se sont établis à 17,8 millions \$ comparativement à 15,0 millions \$ en 2022, soit une augmentation de 2,8 millions \$. Au cours du trimestre et du semestre terminés le 30 avril 2023, les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevées à 8,8 millions \$ et 19,3 millions \$, respectivement et consistent principalement en des entretiens d'aéronefs et en des pièces de rechange, comparativement à 10,3 millions \$ et 14,5 millions \$ pour 2022.

### Activités de financement

Pour le deuxième trimestre, les flux de trésorerie utilisés par les activités de financement se sont établis à 28,7 millions \$ comparativement à des flux de trésorerie générés de 156,0 millions \$ en 2022, soit une diminution de 184,7 millions \$. Aucun tirage n'a été effectué au cours trimestre clos le 30 avril 2023, alors que la Société avait prélevé des montants sur ses facilités de crédit totalisant 180,6 millions \$ pour la période correspondante de 2022. De plus, la Société a effectué des remboursements liés à ses obligations locatives de 29,1 millions \$, comparativement à 24,8 millions \$ pour 2022.

Pour le semestre, ces activités ont utilisé des flux de trésorerie de 69,0 millions \$, comparativement à des flux de trésorerie générés de 149,4 millions \$ en 2022. Aucun tirage n'a été effectué au cours du semestre terminé le 30 avril 2023, alors que la Société avait prélevé des montants sur ses facilités de crédit totalisant 208,6 millions \$ en 2022. La Société a effectué des remboursements liés à ses obligations locatives de 69,5 millions \$, comparativement à 59,4 millions \$ en 2022.

## FINANCEMENT

### Financement du gouvernement du Canada

La Société bénéficie d'un accord avec le gouvernement du Canada qui lui permet d'emprunter des liquidités maximales de 843,3 millions \$ par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE). La Société a également à sa disposition, une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 50,0 millions \$, sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie. Les facilités de crédit entièrement remboursables mises à disposition par la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada au titre du CUGE et dont la Société ne fait usage que selon ses besoins, se décomposent comme suit :

## **Financement garanti CUGE**

Le 28 avril 2023, la Société a renégocié son entente de financement garanti CUGE de 98,0 millions \$ afin, principalement, de prolonger la date d'échéance au 29 avril 2025 (précédemment 29 avril 2024). La facilité de crédit est garantie au moyen d'une charge de premier rang grevant les actifs des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions et porte intérêt au taux des acceptations bancaires majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023. Aucun tirage n'a été effectué au cours du semestre terminé le 30 avril 2023. Au 30 avril 2023 et au 31 octobre 2022, un montant de 78,0 millions \$ était utilisé, dont la valeur comptable est de 77,2 millions \$ au 30 avril 2023 [77,2 millions \$ au 31 octobre 2022].

Le montage financier met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 10,0 millions \$ sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie.

## **Financement non garanti CUGE**

Un montant de 392,0 millions \$, sous forme de facilité de crédit non renouvelable et non garantie. La facilité de crédit porte intérêt au taux de 5,0 % jusqu'au 31 décembre 2023, augmentant à 8,0 % jusqu'au 31 décembre 2024, puis de 2,0 % par an par la suite, avec possibilité de capitalisation des intérêts jusqu'au 31 décembre 2024. Un montant de 312,0 millions \$ vient à échéance le 29 avril 2026 alors que le solde de 80,0 millions \$ vient à échéance le 29 juillet 2027. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Au 30 avril 2023 et au 31 octobre 2022, un montant de 312,0 millions \$ était utilisé, dont la valeur comptable est de 303,0 millions \$ au 30 avril 2023 [284,8 millions \$ au 31 octobre 2022]. Aucun tirage n'a été effectué au cours du premier semestre de 2023.

Le montage financier met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 40,0 millions \$ sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie.

Dans le contexte du montage financier initial lié au financement non garanti CUGE, la Société a émis un total de 13 000 000 bons de souscription visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 4,50 \$ par action (représentant le cours moyen pondéré en fonction du volume pour les cinq jours de bourse précédant l'émission des bons) au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75% de l'engagement total disponible au titre du financement non garanti CUGE.

Le 29 juillet 2022, dans le cadre des amendements effectués au montage financier lié au financement non garanti CUGE, la Société a émis 4 687 500 bons de souscription additionnels visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 3,20 \$ par action, exerçables au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75 % de l'engagement additionnel disponible au titre du financement non garanti CUGE.

Les bons de souscription sont acquis en proportion des tirages qui seront effectués. Selon les termes de l'entente du financement non garanti CUGE, dans l'éventualité où le prêt était remboursé avant le 31 décembre 2023, 50 % des bons de souscription acquis seraient annulés.

Le nombre d'actions pouvant être émis à la suite de l'exercice des bons de souscription ne pourra excéder 25 % des actions présentement émises et en circulation ni faire en sorte que le porteur détienne, à la suite de l'exercice des bons, 19,9 % ou plus des actions en circulation. Dans le cadre d'un exercice qui excéderait ces seuils, l'excédent sera payable en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice. Enfin, en cas de remboursement intégral du financement non garanti CUGE d'ici son échéance, Transat aura le droit de racheter la totalité des bons de souscription pour une contrepartie correspondant à leur juste valeur marchande. Les bons ne seront pas cessibles avant l'expiration de la période donnant lieu à l'exercice de ce droit de rachat. Par ailleurs, le détenteur des bons de souscription bénéficie également de droits d'inscription visant à faciliter la vente des actions sous-jacentes et des bons eux-mêmes (une fois la restriction au transfert tombée).

Au 30 avril 2023 et au 31 octobre 2022, un total de 13 000 000 bons de souscription étaient acquis en vertu des tirages effectués sur le financement non garanti CUGE et aucun bon de souscription n'avait été exercé.

En vertu des limites énoncées précédemment, si les 17 687 500 bons de souscription émis étaient exercés :

- un maximum de 9 569 014 bons de souscription pourraient être exercés via l'émission d'actions;
- 8 118 486 seraient payables en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice.

### **Facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage**

Un montant de 353,3 millions \$ sous forme de facilité de crédit non garantie afin d'offrir un remboursement aux voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 et pour lesquels un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Cette facilité de crédit vient à échéance le 29 avril 2028 et porte intérêt au taux de 1,22 %. Dans la mesure où le financement garanti CUGE et le financement non garanti CUGE n'auront pas été remboursés, cette facilité de crédit pourrait devenir immédiatement exigible en cas de défaut en vertu du financement CUGE, y compris advenant un changement de contrôle et ce, en l'absence d'une renonciation par les prêteurs à en faire valoir l'exigibilité ou advenant un changement de contrôle sans le consentement des prêteurs.

Au 30 avril 2023 et au 31 octobre 2022, la facilité de crédit était pleinement utilisée. Au 30 avril 2023, la valeur comptable de la facilité de crédit s'élève à 193,4 millions \$ [182,5 millions \$ au 31 octobre 2022], et un montant de 158,3 millions \$ est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à ces prélèvements.

Dans le cadre de la mise en place de ces facilités de crédit, la Société a pris certains engagements, relatifs notamment :

- Au remboursement des voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, pour lequel un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Les remboursements ont commencé au début du mois de mai 2021. Conformément à l'accord conclu, pour être éligibles, les clients devaient faire connaître leur souhait d'être remboursés avant le 26 août 2021;
- À des restrictions s'appliquant aux dividendes, aux rachats d'actions et à la rémunération des hauts dirigeants;
- À un maintien du niveau d'emploi actif à hauteur de celui constaté au 28 avril 2021.

## Autres facilités de crédit

### **Entente de crédit à terme rotatif**

Le 28 avril 2023, la Société a renégocié son entente de crédit à terme rotatif de 50,0 millions \$ aux fins de ses opérations afin, principalement, de prolonger la date d'échéance au 29 avril 2025 (précédemment au 29 avril 2024). Cette entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous réserve de l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'acceptations bancaires ou d'emprunts bancaires, en dollars canadiens et en dollars américains. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires ou au taux de financement à un jour garanti en \$US, majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023. Au 30 avril 2023 et au 31 octobre 2022, la facilité était pleinement utilisée.

### **Entente de crédit subordonnée**

Le 28 avril 2023, la Société a renégocié son entente de crédit subordonnée aux fins de ses opérations de 70,0 millions \$ afin, principalement, de prolonger la date d'échéance au 29 avril 2025 (précédemment au 29 avril 2024). L'entente devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de deuxième rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires, majoré d'une prime de 6,0 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 5,0 %. Jusqu'au 29 octobre 2023, une prime additionnelle de 3,75 % capitalisable s'ajoute aux intérêts. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023. Au 30 avril 2023 et au 31 octobre 2022, la facilité était pleinement utilisée.

## Ententes hors bilan

Dans le cours normal de ses affaires, Transat conclut des ententes et contracte des obligations qui auront une incidence sur l'exploitation et les flux de trésorerie futurs de la Société, dont certaines sont présentées au passif dans les états financiers intermédiaires consolidés condensés et d'autres par voie de notes aux états financiers consolidés.

Les obligations qui ne sont pas présentées au passif sont considérées comme des ententes hors bilan. Ces ententes contractuelles sont établies avec des entités dont les comptes ne sont pas consolidés avec ceux de la Société et incluent ce qui suit :

- Garanties
- Contrats de location liés aux aéronefs engagés non livrés, d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur
- Obligations d'achat

Les ententes hors bilan qui peuvent être estimées, excluant les ententes avec des fournisseurs et autres obligations, s'élevaient à environ 1 077,4 millions \$ au 30 avril 2023 (978,0 millions \$ au 31 octobre 2022) et se résument comme suit :

<b>ENTENTES HORS BILAN</b> (en milliers de dollars)	<b>Au</b> <b>30 avril 2023</b> <b>\$</b>	<b>Au</b> <b>31 octobre 2022</b> <b>\$</b>
<b>Garanties</b>		
Lettres de crédit irrévocables	1 031	978
Contrats de cautionnement	466	469
<b>Contrats de location</b>		
Obligations en vertu de contrats de location	1 075 878	976 510
	<b>1 077 375</b>	<b>977 957</b>

Dans le cours normal des affaires, des garanties sont requises dans l'industrie du voyage afin d'offrir des indemnités et des garanties aux contreparties à certaines opérations, comme des contrats de location, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement. Jusqu'à maintenant, Transat n'a pas versé de paiements importants en vertu de telles garanties. Les contrats de location sont établis afin de permettre à la Société de louer certains éléments plutôt que de les acquérir.

La Société dispose, aux fins d'émissions de lettres de crédit, d'un crédit rotatif renouvelable annuellement, dont le montant s'élève à 74,0 millions \$. En vertu de cette entente, la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 30 avril 2023, un montant de 56,8 millions \$ [55,9 millions \$ au 31 octobre 2022] était utilisé, dont 29,8 millions \$ [31,3 millions \$ au 31 octobre 2022] pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera tirée.

La Société dispose également, aux fins d'émission de lettres de crédit pour ses opérations anglaises, d'une ligne de crédit bancaire garantie par des dépôts de laquelle un montant de 1,2 million £ (2,1 millions \$) a été tiré.

Au 30 avril 2023, le montant des ententes hors bilan, excluant les ententes avec des fournisseurs et autres obligations, avait augmenté de 99,4 millions \$ par rapport au 31 octobre 2022. Cette augmentation découle principalement de la signature d'une entente pour la location d'un Airbus A321XLR et de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur les loyers futurs, partiellement compensée par l'appréciation du dollar vis-à-vis le dollar américain.

Sous réserve de l'incertitude relative à la continuité d'exploitation décrite à la section 7. Situation financière, trésorerie et sources de financement du présent rapport de gestion et à la note 2 aux états financiers intermédiaires consolidés condensés, nous croyons que la Société sera en mesure de s'acquitter de ses obligations au moyen des fonds dont elle dispose, des flux de trésorerie provenant de l'exploitation et d'emprunts sur ses facilités de crédit existantes.

## Endettement

La Société affiche une dette à long terme de 694,3 millions \$ ainsi que des obligations locatives de 1 051,9 millions \$ à l'état consolidé de la situation financière.

La dette totale de la Société s'élève à 1 923,0 millions \$ au 30 avril 2023, soit une baisse de 9,9 millions \$ comparativement au 31 octobre 2022. Cette baisse est principalement attribuable aux remboursements des obligations locatives, au retour d'un aéronef et à l'appréciation du dollar américain vis-à-vis du dollar, partiellement compensée par l'ajout d'un Airbus A330 à notre flotte.

La dette totale nette a diminué de 310,9 millions \$, passant de 1 610,4 millions \$ au 31 octobre 2022 à 1 299,5 millions \$ au 30 avril 2023. La diminution de notre dette totale nette est due à la baisse de notre dette totale et à l'augmentation de notre solde de trésorerie et équivalents de trésorerie.

## Actions en circulation

Au 30 avril 2023, il y avait trois catégories d'actions autorisées, soit un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A, un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B et un nombre illimité d'actions privilégiées. Les actions privilégiées ne comportent aucun droit de vote et elles peuvent être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

Au 2 juin 2023, il y avait un total de 38 321 785 actions à droit de vote en circulation.

## Options d'achat d'actions

Au 2 juin 2023, le nombre d'options d'achat d'actions en circulation s'élevait à 456 034, dont 106 034 pouvaient être exercées.

## Bons de souscription

Au 30 avril 2023 et au 2 juin 2023, un total de 17 687 500 bons de souscription étaient émis. Au 30 avril 2023 et au 2 juin 2023, un total de 13 000 000 étaient acquis en vertu des tirages effectués sur la facilité de crédit et aucun bon de souscription n'avait été exercé. Selon les termes de l'entente de financement non garanti CUGE, dans l'éventualité où le prêt était remboursé avant le 31 décembre 2023, 50 % des bons de souscription acquis seraient annulés.

## 8. AUTRES

---

### FLOTTE

Au 30 avril 2023, la flotte d'Air Transat compte treize Airbus A330 (332 ou 345 sièges), douze Airbus A321LR (199 sièges), sept Airbus A321neo (199 sièges) et deux Boeing 737 MAX (189 sièges). Au cours du semestre clos le 30 avril 2023, un Airbus A330 et deux Boeing 737 MAX sont entrés en service et un Boeing 737-800 a été retourné au bailleur.

### LITIGES

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites visant spécifiquement les administrateurs et les dirigeants, et non la Société. De plus, la Société détient une assurance responsabilité professionnelle et civile générale pour les poursuites reliées à des dommages non-corporels ou corporels subis. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

Depuis la pandémie de la COVID-19, la Société a fait l'objet d'un certain nombre de demandes d'autorisation d'exercer une action collective en lien avec le remboursement des dépôts clients pour les billets d'avion et des forfaits qui ont dû être annulés. Quoique certaines d'entre elles n'ont pas encore été résolues de manière définitive, la Société a procédé au remboursement de la presque totalité des clients, notamment depuis le mois d'avril 2021, grâce à la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage. Ainsi, les demandes d'autorisation d'exercer une action collective encore en cours pourraient devenir sans objet. Nonobstant ce qui précède, la Société continuera à se défendre vigoureusement dans le cadre de ces dossiers. S'il advenait que la Société doive verser un montant en lien avec les actions collectives, l'effet défavorable du règlement serait comptabilisé à l'état consolidé des résultats et pourrait avoir un effet défavorable sur la trésorerie.

## 9. COMPTABILITÉ

Les méthodes comptables et modalités de calcul utilisées par la Société sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2022. Les méthodes comptables de la Société n'ont fait l'objet d'aucune modification significative depuis cette date.

### ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS IMPORTANTS

En raison de l'incertitude liée à la demande, de celle liée à un possible ralentissement économique et de l'inflation qui sévit dans de nombreux pays, dont le Canada, il est possible que les estimations utilisées ainsi que les jugements posés par la direction dans le cadre de la préparation des états financiers de la Société changent à court terme et que l'effet de ces changements soit important, ce qui pourrait entraîner, entre autres, une dépréciation de certains actifs et/ou une augmentation de certains passifs. De plus, ces risques pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats d'exploitation ainsi que sur la situation financière de la Société au cours des prochains mois.

#### Dépréciation des actifs non financiers

Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie [« UGT »] dépasse sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif, ou d'une UGT, et sa valeur d'utilité. L'identification des UGT exige que la direction porte un jugement sur les apports de chacune de ses filiales et du niveau d'interrelations entre elles compte tenu de l'intégration verticale de la Société et de l'objectif de proposer une offre complète de services touristiques dans les marchés desservies par la Société.

À chaque date de clôture, la Société doit apprécier s'il existe une indication de dépréciation d'un actif ou d'une UGT. Si une telle indication existe, ou si un actif ou une UGT doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité, et est calculée pour un actif individuel, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs; dans ce cas, le test de dépréciation est effectué au niveau de l'UGT. La valeur d'utilité est calculée à l'aide des flux de trésorerie estimatifs nets, en général compte tenu de projections détaillées sur une période de cinq ans et d'une hypothèse de croissance pour l'extrapolation des années subséquentes. Les flux de trésorerie nets estimatifs sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui tient compte des évaluations du marché actuel de la valeur temps de l'argent et du risque propre à l'actif. Pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en considération, si elles sont disponibles. Dans l'impossibilité d'identifier une telle transaction, il est possible d'utiliser un modèle d'évaluation approprié. Si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, l'actif ou l'UGT est réputé s'être déprécié et il est réduit à sa valeur recouvrable. La dépréciation est comptabilisée au résultat net.

Tel que mentionné dans ses états financiers de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, la Société a déterminé à cette date que les chutes des revenus et de la demande, dues à la pandémie de COVID-19, constituaient des indications de dépréciation de ses UGT. Ainsi, la Société a effectué un test de dépréciation de ses UGT. La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité, en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisés. Au 31 octobre 2022, aucune dépréciation de la valeur comptable des deux UGT de la Société n'a été comptabilisée puisque leur valeur recouvrable était supérieure à leur valeur comptable.

Au 30 avril 2023, la Société a conclu qu'il n'existait aucune indication de dépréciation additionnelle d'un actif ou d'une UGT comparativement au 31 octobre 2022. Néanmoins, la Société a examiné et mis à jour certaines des hypothèses qui avaient été utilisées lors du plus récent test de dépréciation effectué au 31 octobre 2022. La Société a déterminé que ces ajustements n'ont entraîné aucun changement sur les conclusions du test de dépréciation de ses UGT effectué au 31 octobre 2022.

#### Provision pour conditions de retour

Les estimations utilisées pour déterminer le montant de la provision pour conditions de retour sont fondées sur l'expérience passée, les coûts historiques et les réparations, les informations obtenues des fournisseurs externes, l'utilisation prévue des aéronefs, le moment auquel la réparation devrait avoir lieu, le taux de change du dollar américain ainsi que d'autres faits et hypothèses raisonnables dans les circonstances. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer la provision pour conditions de retour, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente à ce calcul. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

## Passif lié aux bons de souscription

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À la date d'émission, le passif lié aux bons de souscription a été évalué selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes. La juste valeur initiale des bons de souscription a également été comptabilisée sous les autres actifs comme coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE.

Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

## Modification de méthodes comptables

### Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers

En janvier 2020, l'IASB a publié le document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants* qui apportait des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications visent à clarifier la manière dont une entité classe ses instruments d'emprunt et d'autres passifs financiers dont la date de règlement est incertaine en tant que courants ou non courants dans des circonstances particulières. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié des amendements au document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants*. Les amendements visent notamment à améliorer les informations qu'une entité fournit lorsque son droit de différer le règlement d'un passif est soumis au respect de clauses restrictives dans les douze mois suivant la date de clôture. Plus particulièrement, les amendements précisent que les clauses restrictives à respecter après la date de clôture n'affectent pas le classement des instruments d'emprunt ou d'autres passifs financiers en tant que courant ou non courant à la date de clôture. Les modifications obligent une société à divulguer des informations sur ces clauses restrictives dans les notes aux états financiers.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, et l'application anticipée est permise. Il est trop tôt pour déterminer si l'application de ces modifications pourrait avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société à la date d'adoption.

## 10. CONTRÔLE ET PROCÉDURES

---

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Société a produit des attestations signées par la Présidente et cheffe de la direction et le Chef de la direction financière qui, entre autres choses, considèrent adéquates pour le 30 avril 2023 la conception :

- des contrôles et des procédures de communication de l'information financière qui fournissent l'assurance raisonnable que l'information financière importante de la Société et de ses filiales est dûment communiquée et que cette information est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la législation;
- du contrôle interne à l'égard de l'information financière [« CIIF »] qui fournit, selon les critères établis du cadre de contrôle COSO 2013, l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière de la Société et à la préparation des états financiers consolidés selon les IFRS.

La Présidente et cheffe de la direction et le Chef de la direction financière de la Société ont également effectué une évaluation afin de déterminer s'il y avait eu des changements apportés au CIIF au cours du trimestre clos le 30 avril 2023, qui ont eu ou pourraient vraisemblablement avoir sur ce dernier une incidence importante. Aucune modification significative de ce genre n'a été identifiée à partir de leur évaluation.

## 11. PERSPECTIVES

---

À ce jour, bien que les coefficients d'occupation pour cet été soient inférieurs de 2,6 points de pourcentage à ceux de 2019, les revenus aériens unitaires, exprimés en revenu par passager-mille (ou « yield »), sont 29 % plus élevés qu'il y a quatre ans. La combinaison de la demande robuste et des prix à la hausse permettra à la Société de faire face à un contexte de coûts qui demeurent généralement élevés et volatiles.

Compte tenu des indicateurs à la mi-année, la Société augmente la cible d'une marge de résultat d'exploitation ajusté initialement dévoilée de 4 à 6 % à une cible de 5,5 à 7 % pour l'exercice. Dans la formulation des énoncés prospectifs, la Société a ajusté ses hypothèses sur l'ensemble de l'année, notamment une croissance modérée du PIB canadien, un taux de change à 1,35 \$CA pour 1 \$US et un prix moyen du gallon de carburant d'aviation à 4,25 \$CA.

**TRANSAT A.T. INC.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Non audités (en milliers de dollars canadiens)	Notes	Au 30 avril 2023 \$	Au 31 octobre 2022 \$
<b>ACTIFS</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		623 562	322 535
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	4	262 155	344 284
Clients et autres débiteurs	5	145 640	265 050
Impôts sur le résultat à recevoir		4 610	5 537
Stocks		28 176	26 725
Charges payées d'avance		43 226	26 428
Instruments financiers dérivés		8 641	11 939
Partie courante des dépôts	6	155 667	29 392
<b>Actifs courants</b>		<b>1 271 677</b>	<b>1 031 890</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie réservés	4	29 750	31 273
Dépôts	6	194 666	172 231
Actifs d'impôt différé		1 452	953
Immobilisations corporelles	7	976 757	1 000 151
Immobilisations incorporelles		13 031	13 261
Placement	8	9 258	8 820
Coûts de financement reportés		12 743	12 552
<b>Actifs non courants</b>		<b>1 237 657</b>	<b>1 239 241</b>
		<b>2 509 334</b>	<b>2 271 131</b>
<b>PASSIFS</b>			
Fournisseurs et autres créditeurs		331 525	289 897
Impôts sur le résultat à payer		649	1 054
Dépôts de clients et revenus différés		867 081	602 509
Instruments financiers dérivés		15 941	6 209
Partie courante des obligations locatives	9	133 298	137 165
Partie courante du passif lié aux bons de souscription	10	21 867	16 799
Partie courante de la provision pour conditions de retour	11	1 604	—
<b>Passifs courants</b>		<b>1 371 965</b>	<b>1 053 633</b>
Dette à long terme et obligations locatives	9	1 612 904	1 614 903
Passif lié aux bons de souscription	10	9 398	7 561
Subvention publique différée	9	158 311	169 025
Provision pour conditions de retour	11	167 872	154 772
Passif lié aux avantages du personnel		22 206	20 773
Passifs d'impôt différé		641	644
<b>Passifs non courants</b>		<b>1 971 332</b>	<b>1 967 678</b>
<b>CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)</b>			
Capital-actions	12	222 650	221 924
Provision pour paiements fondés sur des actions		16 204	16 092
Déficit		(1 070 392)	(984 602)
Montant cumulé des écarts de change		(2 425)	(3 594)
		<b>(833 963)</b>	<b>(750 180)</b>
		<b>2 509 334</b>	<b>2 271 131</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

Au nom du conseil d'administration,



Administratrice



Administratrice

**TRANSAT A.T. INC.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS**

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Non audités (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	Trimestres clos les 30 avril		Semestres clos les 30 avril	
		2023	2022	2023	2022
		\$	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>	<b>13</b>	<b>870 111</b>	<b>358 157</b>	<b>1 537 568</b>	<b>560 595</b>
<b>Charges d'exploitation</b>					
Coûts liés à la prestation de services touristiques		307 516	139 414	533 344	205 632
Carburant d'aéronefs		154 624	81 468	291 839	117 781
Salaires et avantages du personnel	13	107 006	59 786	208 432	106 106
Frais de vente et de distribution		69 473	28 804	119 850	44 960
Frais d'aéroports et de navigation		41 525	19 907	78 277	35 821
Entretien d'aéronefs		34 783	29 307	73 408	47 536
Loyer d'aéronefs	9	3 836	2 315	5 823	3 091
Autres coûts aériens		60 420	26 621	105 916	47 209
Autres		30 075	21 123	54 317	39 037
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	8	(93)	426	(489)	805
Amortissement et dépréciation		42 763	36 499	83 871	73 971
Coûts de restructuration (renversement)	14	(557)	—	2 343	—
		<b>851 371</b>	<b>445 670</b>	<b>1 556 931</b>	<b>721 949</b>
<b>Résultat (perte) d'exploitation</b>		<b>18 740</b>	<b>(87 513)</b>	<b>(19 363)</b>	<b>(161 354)</b>
Coûts de financement	9	32 675	24 962	64 888	46 930
Revenus du financement		(11 445)	(1 563)	(19 823)	(2 552)
Variation de la juste valeur des dérivés		13 949	1 192	23 870	1 720
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	10	(3 234)	353	6 905	809
Gain sur modification de la dette à long terme		—	(22 191)	—	(22 191)
Gain sur cession d'actifs	15	—	(66)	(2 511)	(4 018)
Perte (gain) de change		15 867	7 425	(6 962)	29 421
<b>Perte avant charge d'impôts</b>		<b>(29 072)</b>	<b>(97 625)</b>	<b>(85 730)</b>	<b>(211 473)</b>
<b>Impôts sur le résultat (récupération)</b>					
Exigibles		266	651	520	1 148
Différés		(158)	—	(460)	—
		<b>108</b>	<b>651</b>	<b>60</b>	<b>1 148</b>
<b>Perte nette de la période</b>		<b>(29 180)</b>	<b>(98 276)</b>	<b>(85 790)</b>	<b>(212 621)</b>
Perte par action	12				
De base		(0,76)	(2,60)	(2,25)	(5,63)
Diluée		(0,76)	(2,60)	(2,25)	(5,63)

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

**TRANSAT A.T. INC.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL**

*[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]*

Non audités (en milliers de dollars canadiens)	Trimestres clos les 30 avril		Semestres clos les 30 avril	
	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$
<b>Perte nette de la période</b>	<b>(29 180)</b>	<b>(98 276)</b>	<b>(85 790)</b>	<b>(212 621)</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>				
<b>Éléments qui seront reclassés en résultat net</b>				
Gain (perte) de change sur conversion des états financiers des filiales étrangères	1 904	(1 708)	1 169	(1 565)
Reclassement en résultat net	—	—	—	(360)
Total des autres éléments du résultat global	1 904	(1 708)	1 169	(1 925)
<b>Résultat global de la période</b>	<b>(27 276)</b>	<b>(99 984)</b>	<b>(84 621)</b>	<b>(214 546)</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

**TRANSAT A.T. INC.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Non audités (en milliers de dollars canadiens)	Capital- actions \$	Provision pour paiements fondés sur des actions \$	Déficit \$	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres \$
				Montant cumulé des écarts de change \$	
<b>Solde au 31 octobre 2021</b>	221 012	15 948	(544 881)	(7 189)	(315 110)
Perte nette de la période	—	—	(212 621)	—	(212 621)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(1 925)	(1 925)
Résultat global de la période	—	—	(212 621)	(1 925)	(214 546)
Émission sur le capital autorisé	261	—	—	—	261
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	58	—	—	58
<b>Solde au 30 avril 2022</b>	<b>221 273</b>	<b>16 006</b>	<b>(757 502)</b>	<b>(9 114)</b>	<b>(529 337)</b>
Perte nette de la période	—	—	(232 703)	—	(232 703)
Autres éléments du résultat global	—	—	5 603	5 520	11 123
Résultat global de la période	—	—	(227 100)	5 520	(221 580)
Émission sur le capital autorisé	651	—	—	—	651
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	86	—	—	86
<b>Solde au 31 octobre 2022</b>	<b>221 924</b>	<b>16 092</b>	<b>(984 602)</b>	<b>(3 594)</b>	<b>(750 180)</b>
Perte nette de la période	—	—	(85 790)	—	(85 790)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	1 169	1 169
Résultat global de la période	—	—	(85 790)	1 169	(84 621)
Émission sur le capital autorisé	726	—	—	—	726
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	112	—	—	112
<b>Solde au 30 avril 2023</b>	<b>222 650</b>	<b>16 204</b>	<b>(1 070 392)</b>	<b>(2 425)</b>	<b>(833 963)</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

**TRANSAT A.T. INC.**  
**TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE**

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Non audités (en milliers de dollars canadiens)	Notes	Trimestres clos les 30 avril		Semestres clos les 30 avril	
		2023	2022	2023	2022
		\$	\$	\$	\$
<b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>					
Perte nette de la période		(29 180)	(98 276)	(85 790)	(212 621)
Éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (rentrées) de fonds :					
Amortissement et dépréciation		42 763	36 499	83 871	73 971
Variation de la juste valeur des dérivés		13 949	1 192	23 870	1 720
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription		(3 234)	353	6 905	809
Gain sur modification de la dette à long terme		–	(22 191)	–	(22 191)
Gain sur cession d'actifs	15	–	(66)	(2 511)	(4 018)
Perte (gain) de change		15 867	7 425	(6 962)	29 421
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	8	(93)	426	(489)	805
Intérêts capitalisés à la dette à long terme et aux obligations locatives		10 521	12 083	21 937	22 302
Impôts différés		(158)	–	(460)	–
Avantages du personnel		1 599	480	2 049	960
Charge liée aux paiements fondés sur des actions		56	29	112	58
		52 090	(62 046)	42 532	(108 784)
Variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel		143 643	90 001	352 428	57 676
Variation nette de la provision pour conditions de retour		4 596	357	15 779	11 376
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels		(9 770)	(3 672)	(25 092)	(15 337)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		<b>190 559</b>	<b>24 640</b>	<b>385 647</b>	<b>(55 069)</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>					
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres actifs incorporels		(8 802)	(10 301)	(19 283)	(14 464)
Diminution (augmentation) de la trésorerie et équivalents de trésorerie réservés		1 523	(545)	1 523	(545)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(7 279)</b>	<b>(10 846)</b>	<b>(17 760)</b>	<b>(15 009)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>					
Remboursement des obligations locatives	9	(29 083)	(24 842)	(69 540)	(59 409)
Coûts de transaction		–	–	(191)	–
Produit de l'émission d'actions		385	261	726	261
Produit des emprunts	9	–	180 594	–	208 594
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>(28 698)</b>	<b>156 013</b>	<b>(69 005)</b>	<b>149 446</b>
Effet des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		1 268	(1 728)	2 145	(1 353)
<b>Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>155 850</b>	<b>168 079</b>	<b>301 027</b>	<b>78 015</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		467 712	343 131	322 535	433 195
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>		<b>623 562</b>	<b>511 210</b>	<b>623 562</b>	<b>511 210</b>
<b>Informations supplémentaires (présentées avec les activités opérationnelles)</b>					
Impôts sur les bénéfices payés (récupérés), nets		(448)	400	(391)	471
Intérêts payés, nets		9 181	3 993	20 154	7 649

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

[Les montants sont exprimés en milliers \$ canadiens, à l'exception des montants par action ou autrement spécifié]  
[non audités]

## Note 1 Renseignements sur la Société

Transat A.T. inc. [la «Société»], dont le siège social se trouve au 300 Léo-Pariseau, Montréal (Québec), Canada, a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ses actions à droit de vote variable de catégorie A et ses actions à droit de vote de catégorie B sont inscrites à la Bourse de Toronto et sont transigées sous un seul symbole, soit « TRZ ».

Transat A.T. inc. est une société intégrée spécialisée dans l'organisation, la commercialisation et la distribution de voyages loisirs. Le cœur de son organisation est formé d'une compagnie aérienne loisir canadienne, offrant des destinations internationales et canadiennes, et est intégrée verticalement avec ses autres services de forfaits séjour, de distribution à travers un réseau dynamique d'agences de voyages et de services à valeur ajoutée offerts à destination.

Les états financiers intermédiaires consolidés condensés de Transat A.T. inc. pour le trimestre clos le 30 avril 2023 ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 7 juin 2023.

## Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction est tenue de relever tout événement ou toute situation susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation existe si des situations ou événements pertinents, considérés collectivement, indiquent que la Société sera incapable de respecter ses obligations à l'échéance au cours d'une période, qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur 12 mois à compter du 30 avril 2023. Lorsque la Société relève des situations ou événements susceptibles de jeter un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation, elle évalue si les plans élaborés pour atténuer ces situations ou événements dissiperont tout doute important possible.

En raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit à l'échelle mondiale depuis le début de l'année 2020, les activités de l'entreprise ont été fortement perturbées et ses résultats financiers ont été lourdement affectés. La Société a dû, entre autres, suspendre la totalité de ses vols à deux reprises, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 23 juillet 2020 et du 29 janvier 2021 au 30 juillet 2021, et aussi réduire son offre afin de s'ajuster à la demande.

Au cours du semestre clos le 30 avril 2023, la Société a subi une perte nette de 85 790 \$ et a généré des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de 42 532 \$ (avant les éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (retrées) de fonds et variations nettes des actifs et passifs opérationnels). En plus de ses soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 623 562 \$ au 30 avril 2023, et tel qu'il est décrit à la note 9, la Société dispose de financements lui permettant d'emprunter des liquidités maximales de 963 300 \$, dont 863 216 \$ est utilisé au 30 avril 2023, alors que les ratios applicables aux facilités de crédit sont suspendus jusqu'au 29 octobre 2023.

En dépit de la reprise des opérations et de la demande, les répercussions économiques liées à la pandémie, combinées à l'incertitude liée à un possible ralentissement économique, à l'inflation qui sévit dans de nombreux pays, dont le Canada, et au conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine ont continué de créer une incertitude liée à la demande. Bien que la situation se soit améliorée notablement depuis le deuxième trimestre 2022, la Société ne peut pas prévoir avec certitude toutes les répercussions de cette situation sur ses activités et ses résultats. Depuis le deuxième trimestre 2020, la Société a mis en œuvre une série de mesures tant opérationnelles, commerciales, que financières, notamment la mise en place de nouveaux financements et de mesures de réduction de coûts, visant à préserver sa trésorerie. Elle assure un suivi quotidien de la situation afin d'ajuster ces mesures en fonction de son évolution. Toutefois, tant que la Société ne pourra pas reprendre ses activités à des niveaux suffisants, l'incertitude liée à la demande aura des retombées négatives importantes sur ses flux de trésorerie des activités d'exploitation et ses résultats d'exploitation. Même si la Société affiche actuellement une nette reprise de ses activités, la Société ne s'attend pas à ce que celles-ci retrouvent un niveau similaire à celui d'avant la pandémie avant 2024.

La capacité de la Société à poursuivre son exploitation pour les 12 prochains mois exige qu'elle exerce une part importante de jugement et dépend de sa capacité à accroître ses revenus afin de générer des flux de trésorerie des activités d'exploitation positifs, ainsi que du soutien continu accordé par ses institutions financières, ses fournisseurs, ses bailleurs, ses processeurs de cartes de crédit et autres créanciers. Les facilités de crédit en place comprennent certaines conditions, dont des exigences relatives à l'encaisse minimale non affectée et certains ratios financiers à respecter qui seront à nouveau applicable à partir du 30 octobre 2023. En cas de défaut, la Société pourrait être confrontée à la déchéance du terme de ses emprunts. La direction évalue de façon continue ses besoins en liquidités et sa structure de capital. La Société n'écarte aucune option pouvant lui procurer davantage de flexibilité financière.

Compte tenu de la reprise graduelle de ses opérations aériennes et de l'incertitude liée à la reprise de la demande, la Société est exposée au risque de liquidité, soit le risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable. La Société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la Société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère les liquidités de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés. La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique de placement précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

Rien ne garantit que la Société pourra, afin de répondre à ses besoins futurs, emprunter des montants additionnels suffisants, ou qu'elle pourra le faire à des conditions acceptables, ou que les institutions financières, les fournisseurs, les bailleurs, les processeurs de cartes de crédit et autres créanciers continueront de soutenir la Société. La pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve la capacité de la Société à retrouver la rentabilité. De ce fait, rien ne garantit que la Société sera en mesure de générer des flux de trésorerie positifs de ses activités d'exploitation au cours des 12 prochains mois.

Cette situation indique l'existence d'incertitudes significatives jetant un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et, ainsi, à réaliser ses actifs et à s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés sur une base de continuité de l'exploitation suivant laquelle on présume que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes et de faire face à ses obligations dans le cours normal de ses activités. Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés au 30 avril 2023 ne comprennent pas d'ajustements à la valeur comptable et au classement des actifs, des passifs et des charges comptabilisés qui pourraient autrement être nécessaires si la base de continuité de l'exploitation se révélait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

## Note 3 Principales méthodes comptables

### Base d'établissement

Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés de la Société et de ses filiales ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière [« IFRS »], publiées par l'International Accounting Standards Board [« IASB »] et adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada. Ces états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

Sauf indication contraire, ces états financiers intermédiaires consolidés condensés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société. Chacune des entités de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués à l'aide de cette monnaie fonctionnelle.

Les méthodes comptables et modalités de calcul dans ces états financiers intermédiaires consolidés condensés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés annuels les plus récents. Les états financiers intermédiaires consolidés condensés doivent être lus avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes correspondantes faisant partie du rapport annuel de la Société de l'exercice clos le 31 octobre 2022.

Ces états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, au coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers classés sous « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » et « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » qui ont été évalués à la juste valeur.

### Estimations comptables et jugements importants

En raison de l'incertitude liée à la demande, de celle liée à un possible ralentissement économique et de l'inflation qui sévit dans de nombreux pays, dont le Canada, il est possible que les estimations utilisées ainsi que les jugements posés par la direction dans le cadre de la préparation des états financiers de la Société changent à court terme et que l'effet de ces changements soit important, ce qui pourrait entraîner, entre autres, une dépréciation de certains actifs et/ou une augmentation de certains passifs. De plus, ces risques pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats d'exploitation ainsi que sur la situation financière de la Société au cours des prochains mois.

### Dépréciation des actifs non financiers

Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie [« UGT »] dépasse sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif, ou d'une UGT, et sa valeur d'utilité. L'identification des UGT exige que la direction porte un jugement sur les apports de chacune de ses filiales et du niveau d'interrelations entre elles compte tenu de l'intégration verticale de la Société et de l'objectif de proposer une offre complète de services touristiques dans les marchés desservies par la Société.

À chaque date de clôture, la Société doit apprécier s'il existe une indication de dépréciation d'un actif ou d'une UGT. Si une telle indication existe, ou si un actif ou une UGT doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité, et est calculée pour un actif individuel, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs; dans ce cas, le test de dépréciation est effectué au niveau de l'UGT. La valeur d'utilité est calculée à l'aide des flux de trésorerie estimatifs nets, en général compte tenu de projections détaillées sur une période de cinq ans et d'une hypothèse de croissance pour l'extrapolation des années subséquentes. Les flux de trésorerie nets estimatifs sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui tient compte des évaluations du marché actuel de la valeur temps de l'argent et du risque propre à l'actif. Pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en considération, si elles sont disponibles. Dans l'impossibilité d'identifier une telle transaction, il est possible d'utiliser un modèle d'évaluation approprié. Si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, l'actif ou l'UGT est réputé s'être déprécié et il est réduit à sa valeur recouvrable. La dépréciation est comptabilisée au résultat net.

Tel que mentionné dans ses états financiers de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, la Société a déterminé à cette date que les chutes des revenus et de la demande, dues à la pandémie de COVID-19, constituaient des indications de dépréciation de ses UGT. Ainsi, la Société a effectué un test de dépréciation de ses UGT. La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité, en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisés. Au 31 octobre 2022, aucune dépréciation de la valeur comptable des deux UGT de la Société n'a été comptabilisée puisque leur valeur recouvrable était supérieure à leur valeur comptable.

Au 30 avril 2023, la Société a conclu qu'il n'existait aucune indication de dépréciation additionnelle d'un actif ou d'une UGT comparativement au 31 octobre 2022. Néanmoins, la Société a examiné et mis à jour certaines des hypothèses qui avaient été utilisées lors du plus récent test de dépréciation effectué au 31 octobre 2022. La Société a déterminé que ces ajustements n'ont entraîné aucun changement sur les conclusions du test de dépréciation de ses UGT effectué au 31 octobre 2022.

### **Provision pour conditions de retour**

Les estimations utilisées pour déterminer le montant de la provision pour conditions de retour sont fondées sur l'expérience passée, les coûts historiques et les réparations, les informations obtenues des fournisseurs externes, l'utilisation prévue des aéronefs, le moment auquel la réparation devrait avoir lieu, le taux de change du dollar américain ainsi que d'autres faits et hypothèses raisonnables dans les circonstances. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer la provision pour conditions de retour, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente à ce calcul. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

### **Passif lié aux bons de souscription**

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À la date d'émission, le passif lié aux bons de souscription a été évalué selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes. La juste valeur initiale des bons de souscription a également été comptabilisée sous les autres actifs comme coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE.

Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

## **Modification de méthodes comptables**

### **Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers**

En janvier 2020, l'IASB a publié le document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants* qui apportait des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications visent à clarifier la manière dont une entité classe ses instruments d'emprunt et d'autres passifs financiers dont la date de règlement est incertaine en tant que courants ou non courants dans des circonstances particulières. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié des amendements au document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants*. Les amendements visent notamment à améliorer les informations qu'une entité fournit lorsque son droit de différer le règlement d'un passif est soumis au respect de clauses restrictives dans les douze mois suivant la date de clôture. Plus particulièrement, les amendements précisent que les clauses restrictives à respecter après la date de clôture n'affectent pas le classement des instruments d'emprunt ou d'autres passifs financiers en tant que courant ou non courant à la date de clôture. Les modifications obligent une société à divulguer des informations sur ces clauses restrictives dans les notes aux états financiers.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, et l'application anticipée est permise. Il est trop tôt pour déterminer si l'application de ces modifications pourrait avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société à la date d'adoption.

#### Note 4 Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés

Au 30 avril 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés incluent 233 008 \$ [319 162 \$ au 31 octobre 2022] de fonds reçus de clients, principalement canadiens, pour lesquels les services n'avaient pas été rendus ou pour lesquels le délai d'accessibilité n'avait pas été atteint, et ce, en conformité avec les organismes de réglementation canadiens et avec les ententes commerciales de la Société avec certains fournisseurs de services de traitement de carte de crédit. De plus, elle inclut 58 897 \$, dont 29 750 \$ est présenté hors de l'actif à court terme, [56 395 \$ au 31 octobre 2022, dont 31 273 \$ hors de l'actif à court terme] qui était cédé en nantissement de lettres de crédit.

#### Note 5 Clients et autres débiteurs

	Au 30 avril 2023	Au 31 octobre 2022
	\$	\$
Sommes à recevoir des processeurs de cartes de crédit	49 319	196 894
Sommes à recevoir de l'État	40 200	31 179
Créances-clients	20 473	9 497
Encaisses bailleurs à recevoir	13 065	9 959
Autres montants à recevoir	22 583	17 521
	<b>145 640</b>	<b>265 050</b>

#### Note 6 Dépôts

	Au 30 avril 2023	Au 31 octobre 2022
	\$	\$
Dépôts d'entretien aux bailleurs	155 936	135 563
Dépôts auprès des processeurs de cartes de crédit	147 357	20 757
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	39 899	37 920
Dépôts auprès de fournisseurs	7 141	7 383
	<b>350 333</b>	<b>201 623</b>
Moins tranche récupérable à moins d'un an	155 667	29 392
	<b>194 666</b>	<b>172 231</b>

## Note 7 Immobilisations corporelles

	Améliorations locatives aéronefs \$	Équipement d'aéronefs \$	Équipement et mobilier de bureau \$	Terrain, édifice et améliorations locatives \$	Droit d'utilisation Flotte \$	Droit d'utilisation Immobilier et autres \$	Total \$
<b>Coût</b>							
<b>Solde au 31 octobre 2022</b>	105 911	142 270	46 843	63 209	1 415 370	111 449	1 885 052
Ajouts	533	9 790	2 042	365	44 355	1 031	58 116
Dispositions	(1 599)	—	—	—	(18 690)	—	(20 289)
Radiations	—	(45)	—	(4)	(1 976)	(827)	(2 852)
Écart de change	—	—	7	(343)	—	50	(286)
<b>Solde au 30 avril 2023</b>	<b>104 845</b>	<b>152 015</b>	<b>48 892</b>	<b>63 227</b>	<b>1 439 059</b>	<b>111 703</b>	<b>1 919 741</b>
<b>Amortissement cumulé</b>							
<b>Solde au 31 octobre 2022</b>	63 648	86 376	32 842	11 534	618 142	72 359	884 901
Amortissement	4 084	3 695	1 804	332	68 790	2 525	81 230
Dispositions	(1 599)	—	—	—	(18 690)	—	(20 289)
Radiations	—	(45)	—	(4)	(1 976)	(827)	(2 852)
Écart de change	—	—	—	(13)	—	7	(6)
<b>Solde au 30 avril 2023</b>	<b>66 133</b>	<b>90 026</b>	<b>34 646</b>	<b>11 849</b>	<b>666 266</b>	<b>74 064</b>	<b>942 984</b>
<b>Valeur comptable nette au 30 avril 2023</b>	<b>38 712</b>	<b>61 989</b>	<b>14 246</b>	<b>51 378</b>	<b>772 793</b>	<b>37 639</b>	<b>976 757</b>

	Améliorations locatives aéronefs \$	Équipement d'aéronefs \$	Équipement et mobilier de bureau \$	Terrain, édifice et améliorations locatives \$	Droit d'utilisation Flotte \$	Droit d'utilisation Immobilier et autres \$	Total \$
<b>Coût</b>							
<b>Solde au 31 octobre 2021</b>	117 118	135 486	57 193	78 684	1 300 068	122 450	1 810 999
Ajouts	537	7 605	4 646	19	158 425	1 001	172 233
Dispositions	(4 585)	(36)	(815)	(229)	(32 358)	(3 006)	(41 029)
Radiations	(7 159)	(2)	(14 302)	(20 189)	(10 765)	(9 000)	(61 417)
Dépréciation	—	(783)	—	—	—	—	(783)
Écart de change	—	—	121	4 924	—	4	5 049
<b>Solde au 31 octobre 2022</b>	<b>105 911</b>	<b>142 270</b>	<b>46 843</b>	<b>63 209</b>	<b>1 415 370</b>	<b>111 449</b>	<b>1 885 052</b>
<b>Amortissement cumulé</b>							
<b>Solde au 31 octobre 2021</b>	67 277	78 803	43 180	30 168	539 787	77 555	836 770
Amortissement	8 115	7 611	4 506	1 680	118 148	6 287	146 347
Dispositions	(4 585)	(36)	(663)	(229)	(29 028)	(2 486)	(37 027)
Radiations	(7 159)	(2)	(14 302)	(20 189)	(10 765)	(9 000)	(61 417)
Écart de change	—	—	121	104	—	3	228
<b>Solde au 31 octobre 2022</b>	<b>63 648</b>	<b>86 376</b>	<b>32 842</b>	<b>11 534</b>	<b>618 142</b>	<b>72 359</b>	<b>884 901</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 octobre 2022</b>	<b>42 263</b>	<b>55 894</b>	<b>14 001</b>	<b>51 675</b>	<b>797 228</b>	<b>39 090</b>	<b>1 000 151</b>

Au cours du semestre terminé le 30 avril 2023, la Société a retourné au bailleur un Boeing 737-800 loué. Le retour a donné lieu à des dispositions des soldes d'immobilisations corporelles et d'amortissement cumulé de 20 289 \$. La valeur comptable des actifs liés à cet aéronef avait été entièrement dépréciée au 31 octobre 2020. De plus, la Société a pris livraison d'un Airbus A330.

## Note 8 Placement

Au 30 avril 2023, la variation de notre participation de 50 % dans une coentreprise, Desarrollo Transimar, se présente comme suit :

	\$
Solde au 31 octobre 2022	8 820
Quote-part du résultat net	489
Écart de conversion	(51)
<b>Solde au 30 avril 2023</b>	<b>9 258</b>

Le placement a été converti au taux de clôture USD/CAD de 1,3557 au 30 avril 2023 [1,3641 au 31 octobre 2022].

## Note 9 Dette à long terme et obligations locatives

Le tableau suivant présente les échéances et les taux d'intérêt moyens pondérés liés à la dette à long terme et aux obligations locatives au 30 avril 2023 et 31 octobre 2022. La partie courante des obligations locatives inclut des paiements de loyers différés liés aux baux d'aéronefs de 24 988 \$ [32 148 \$ au 31 octobre 2022] :

	Échéance finale	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré %	Au 30 avril 2023 \$	Au 31 octobre 2022 \$
<b>Dette à long terme</b>				
Financement garanti - CUGE	2025	5,30	77 177	77 215
Financement non garanti - CUGE	2026	13,27	302 968	284 757
Facilité de crédit non garantie - Crédits voyage	2028	14,00	193 350	182 520
Entente de crédit à terme rotatif	2025	9,45	49 574	49 644
Entente de crédit subordonnée	2025	14,74	71 218	70 024
<b>Dette à long terme</b>		<b>12,47</b>	<b>694 287</b>	<b>664 160</b>
<b>Obligations locatives</b>				
Flotte	2023-2034	5,94	1 009 445	1 044 951
Immobilier et autres	2023-2037	5,50	42 470	42 957
<b>Obligations locatives</b>		<b>5,92</b>	<b>1 051 915</b>	<b>1 087 908</b>
<b>Total dette à long terme et obligations locatives</b>		<b>8,52</b>	<b>1 746 202</b>	<b>1 752 068</b>
Partie courante des obligations locatives			(133 298)	(137 165)
<b>Dette à long terme et obligations locatives</b>			<b>1 612 904</b>	<b>1 614 903</b>

## Financement du gouvernement du Canada

La Société bénéficie d'un accord avec le gouvernement du Canada qui lui permet d'emprunter des liquidités maximales de 843 300 \$ par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE). La Société a également à sa disposition, une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 50 000 \$, sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie. Les facilités de crédit entièrement remboursables mises à disposition par la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada au titre du CUGE et dont la Société ne fait usage que selon ses besoins, se décomposent comme suit :

### **Financement garanti CUGE**

Le 28 avril 2023, la Société a renégocié son entente de financement garanti CUGE de 98 000 \$ afin, principalement, de prolonger la date d'échéance au 29 avril 2025 (précédemment 29 avril 2024). La facilité de crédit est garantie au moyen d'une charge de premier rang grevant les actifs des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions et porte intérêt au taux des acceptations bancaires majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023. Aucun tirage n'a été effectué au cours du semestre terminé le 30 avril 2023. Au 30 avril 2023 et au 31 octobre 2022, un montant de 78 000 \$ était utilisé, dont la valeur comptable est de 77 177 \$ au 30 avril 2023 [77 215 \$ au 31 octobre 2022].

La Société a conclu que la modification liée au prolongement de la date d'échéance n'était pas substantielle telle que définie par IFRS 9, *Instruments financiers*. Comme ce passif financier à taux variable a initialement été comptabilisé à un montant égal au principal à rembourser à l'échéance, une nouvelle estimation des paiements futurs n'a pas eu d'effet sur la valeur comptable du passif. Aucun ajustement n'a été comptabilisé au 30 avril 2023 en lien avec cet amendement.

Le montage financier met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 10 000 \$, sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie.

### **Financement non garanti CUGE**

Un montant de 392 000 \$, sous forme de facilité de crédit non renouvelable et non garantie. La facilité de crédit porte intérêt au taux de 5,0 % jusqu'au 31 décembre 2023, augmentant à 8,0 % jusqu'au 31 décembre 2024, puis de 2,0 % par an par la suite, avec possibilité de capitalisation des intérêts jusqu'au 31 décembre 2024. Un montant de 312 000 \$ vient à échéance le 29 avril 2026 alors que le solde de 80 000 \$ vient à échéance le 29 juillet 2027. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible.

Le montage financier met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 40 000 \$, sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie.

Au 30 avril 2023 et au 31 octobre 2022, un montant de 312 000 \$ était utilisé, dont la valeur comptable est de 302 968 \$ au 30 avril 2023 [284 757 \$ au 31 octobre 2022]. Aucun tirage n'a été effectué au cours du premier semestre de 2023. La facilité de crédit inclut une option de prépaiement, qui constitue un dérivé incorporé, dont la juste valeur est comptabilisée en déduction de la valeur comptable de la facilité de crédit. Ce dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; les variations de sa juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats sous variation de la juste valeur des dérivés. Au 30 avril 2023 et au 31 octobre 2022, la juste valeur de l'option de prépaiement était de 128 \$ et a été déterminée en utilisant un arbre de taux d'intérêt trinôme basé sur le modèle Hull-White.

Dans le contexte du montage financier, la Société a émis un total de 17 687 500 bons de souscription [note 10] en lien avec le financement non garanti - CUGE.

### **Facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage**

Un montant de 353 300 \$ sous forme de facilité de crédit non garantie afin d'offrir un remboursement aux voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 et pour lesquels un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Cette facilité de crédit vient à échéance le 29 avril 2028 et porte intérêt au taux de 1,22 %. Dans la mesure où le financement garanti CUGE et le financement non garanti CUGE n'auront pas été remboursés, cette facilité de crédit pourrait devenir immédiatement exigible en cas de défaut en vertu du financement CUGE, y compris advenant un changement de contrôle et ce, en l'absence d'une renonciation par les prêteurs à en faire valoir l'exigibilité ou advenant un changement de contrôle sans le consentement des prêteurs.

Au 30 avril 2023 et au 31 octobre 2022, la facilité de crédit était pleinement utilisée. Au 30 avril 2023, la valeur comptable de la facilité de crédit s'élève à 193 350 \$ [182 520 \$ au 31 octobre 2022], et un montant de 158 311 \$ est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à ces prélèvements. Au cours du semestre terminé le 30 avril 2023, un montant de 10 842 \$ a été reconnu à titre de produits tirés des subventions publiques en déduction des coûts de financement.

Dans le cadre de la mise en place de ces facilités de crédit, la Société a pris certains engagements, relatifs notamment :

- Au remboursement des voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, pour lequel un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Les remboursements ont commencé au début du mois de mai 2021. Conformément à l'accord conclu, pour être éligibles, les clients devaient faire connaître leur souhait d'être remboursés avant le 26 août 2021;
- À des restrictions s'appliquant aux dividendes, aux rachats d'actions et à la rémunération des hauts dirigeants;
- À un maintien du niveau d'emploi actif à hauteur de celui constaté au 28 avril 2021.

## Autres facilités de crédit

### Entente de crédit à terme rotatif

Le 28 avril 2023, la Société a renégocié son entente de crédit à terme rotatif de 50 000 \$ aux fins de ses opérations afin, principalement, de prolonger la date d'échéance au 29 avril 2025 (précédemment au 29 avril 2024). Cette entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous réserve de l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'acceptations bancaires ou d'emprunts bancaires, en dollars canadiens et en dollars américains. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires ou au taux de financement à un jour garanti en \$US, majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023. Au 30 avril 2023 et au 31 octobre 2022, la facilité était pleinement utilisée.

La Société a conclu que la modification liée au prolongement de la date d'échéance n'était pas substantielle telle que définie par IFRS 9, *Instruments financiers*. Comme ce passif financier à taux variable a initialement été comptabilisé à un montant égal au principal à rembourser à l'échéance, une nouvelle estimation des paiements futurs n'a pas eu d'effet sur la valeur comptable du passif. Aucun ajustement n'a été comptabilisé au 30 avril 2023 en lien avec cet amendement.

### Entente de crédit subordonnée

Le 28 avril 2023, la Société a renégocié son entente de crédit subordonnée aux fins de ses opérations de 70 000 \$ afin, principalement, de prolonger la date d'échéance au 29 avril 2025 (précédemment au 29 avril 2024). L'entente devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de deuxième rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires, majoré d'une prime de 6,0 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 5,0 %. Jusqu'au 29 octobre 2023, une prime additionnelle de 3,75 % capitalisable s'ajoute aux intérêts. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023. Au 30 avril 2023 et au 31 octobre 2022, la facilité était pleinement utilisée.

La Société a conclu que la modification liée au prolongement de la date d'échéance n'était pas substantielle telle que définie par IFRS 9, *Instruments financiers*. Comme ce passif financier à taux variable a initialement été comptabilisé à un montant égal au principal à rembourser à l'échéance, une nouvelle estimation des paiements futurs n'a pas eu d'effet sur la valeur comptable du passif. Aucun ajustement n'a été comptabilisé au 30 avril 2023 en lien avec cet amendement.

**Entente de crédit rotatif – Lettres de crédit**

La Société dispose, aux fins d'émissions de lettres de crédit, d'un crédit rotatif renouvelable annuellement, dont le montant s'élève à 74 000 \$. En vertu de cette entente, la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 30 avril 2023, un montant de 56 821 \$ était utilisé [55 935 \$ au 31 octobre 2022] dont 29 750 \$ pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera tirée.

**Coûts de financement**

La charge d'intérêt pour les périodes terminées les 30 avril 2023 et 2022 se détaille comme suit :

	Trimestres clos les 30 avril		Semestres clos les 30 avril	
	2023 \$	2022 \$	2023 \$	2022 \$
Charge d'intérêt sur la dette à long terme	16 296	12 442	32 056	21 556
Charge d'intérêt liée aux obligations locatives	14 557	11 034	29 525	22 463
Charge de désactualisation de la provision pour conditions de retour	1 216	560	2 518	1 051
Autres intérêts	606	926	789	1 860
<b>Coûts de financement</b>	<b>32 675</b>	<b>24 962</b>	<b>64 888</b>	<b>46 930</b>

**Charge de loyer**

La charge de loyer pour les périodes terminées les 30 avril 2023 et 2022 se détaille comme suit :

	Trimestres clos les 30 avril		Semestres clos les 30 avril	
	2023 \$	2022 \$	2023 \$	2022 \$
Paiements de loyer variables	1 817	2 315	3 510	3 091
Baux à court terme	2 019	–	2 313	–
<b>Loyer d'aéronefs</b>	<b>3 836</b>	<b>2 315</b>	<b>5 823</b>	<b>3 091</b>
Paiements de loyer variables	11	408	528	408
Baux à court terme	1 171	850	2 251	1 587
Baux liés à des actifs de faible valeur	93	100	186	174
	<b>5 111</b>	<b>3 673</b>	<b>8 788</b>	<b>5 260</b>

## Flux de trésorerie liés aux obligations locatives

Pour le semestre terminé le 30 avril 2023, les flux de trésorerie liés aux remboursements des obligations locatives sont présentés dans le tableau suivant :

	Flux de trésorerie \$	Variations sans effet sur la trésorerie \$	Total \$
<b>Solde au 31 octobre 2022</b>			<b>1 087 908</b>
Remboursements	(69 540)	—	(69 540)
Nouvelles obligations locatives (nouveaux contrats et amendements)	—	40 758	40 758
Portion intérêts des paiements de loyer différés	—	2 222	2 222
Compensation de paiements de loyers et résiliations de baux	—	(2 474)	(2 474)
Écart de change	—	(6 959)	(6 959)
<b>Solde au 30 avril 2023</b>	<b>(69 540)</b>	<b>33 547</b>	<b>1 051 915</b>

## Analyse des échéances

Les obligations de remboursement du capital et des intérêts liés à la dette à long terme et aux obligations locatives au 30 avril 2023 s'établissent comme suit. Les intérêts sur la dette à long terme incluent seulement les intérêts dus au 30 avril 2023. Les obligations locatives en dollars américains sont convertis au taux de clôture USD/CAD de 1,3557 au 30 avril 2023 :

Exercice se terminant le 31 octobre	2023 \$	2024 \$	2025 \$	2026 \$	2027 \$	2028 et plus \$	Total \$
<b>Obligations liées à la dette à long terme</b>	—	—	197 969	302 968	—	193 350	694 287
Flotte	97 950	173 213	176 587	156 091	140 186	519 236	1 263 263
Immobilier et autres	1 593	3 731	6 178	5 398	5 460	35 589	57 949
<b>Obligations locatives</b>	<b>99 543</b>	<b>176 944</b>	<b>182 765</b>	<b>161 489</b>	<b>145 646</b>	<b>554 825</b>	<b>1 321 212</b>
<b>Total</b>	<b>99 543</b>	<b>176 944</b>	<b>380 734</b>	<b>464 457</b>	<b>145 646</b>	<b>748 175</b>	<b>2 015 499</b>

La note 7 présente l'information requise en vertu des actifs liés aux droits d'utilisation et à l'amortissement. La note 16 présente l'information en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années.

## Note 10 Passif lié aux bons de souscription

Dans le contexte du montage financier initial lié au financement non garanti CUGE [note 9], le 29 avril 2021, la Société a émis au gouvernement du Canada un total de 13 000 000 bons de souscription visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 4,50 \$ par action, exerçables au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75% de l'engagement total disponible au titre du financement non garanti CUGE.

Le 29 juillet 2022, dans le cadre des amendements effectués au montage financier lié au financement non garanti CUGE, la Société a émis 4 687 500 bons de souscription additionnels visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 3,20 \$ par action, exerçables au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75 % de l'engagement additionnel disponible au titre du financement non garanti CUGE.

Les bons de souscription sont acquis en proportion des tirages qui seront effectués. Selon les termes de l'entente du financement non garanti CUGE, dans l'éventualité où le prêt était remboursé avant le 31 décembre 2023, 50 % des bons de souscription acquis seraient annulés.

Le nombre d'actions pouvant être émis à la suite de l'exercice des bons de souscription ne pourra excéder 25 % des

actions présentement émises et en circulation ni faire en sorte que le porteur détienne, à la suite de l'exercice des bons, 19,9 % ou plus des actions en circulation. Dans le cadre d'un exercice qui excéderait ces seuils, l'excédent sera payable en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice. Enfin, en cas de remboursement intégral du financement non garanti CUGE d'ici son échéance, Transat aura le droit de racheter la totalité des bons de souscription pour une contrepartie correspondant à leur juste valeur marchande. Les bons ne seront pas cessibles avant l'expiration de la période donnant lieu à l'exercice de ce droit de rachat. Par ailleurs, le détenteur des bons de souscription bénéficie également de droits d'inscription visant à faciliter la vente des actions sous-jacentes et des bons eux-mêmes (une fois la restriction au transfert tombée).

Au 30 avril 2023 et au 31 octobre 2022, un total de 13 000 000 bons de souscription étaient acquis en vertu des tirages effectués sur le financement non garanti CUGE et aucun bon de souscription n'avait été exercé.

En vertu des limites énoncées précédemment, si les 17 687 500 bons de souscription émis étaient exercés :

- un maximum de 9 569 014 bons de souscription pourraient être exercés via l'émission d'actions;
- 8 118 486 seraient payables en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice.

De plus, en ce qui a trait aux 9 569 014 bons de souscription, par consentement mutuel, les parties peuvent régler leur exercice via un règlement en espèces. Dans la mesure où les actions de Transat sont cotées sur un marché organisé, la Société pourrait aussi choisir de régler l'exercice de ces mêmes 9 569 014 bons de souscription sur une base nette en actions, c'est-à-dire en émettant des actions sur la base du différentiel entre le cours au marché de l'action de Transat et le prix d'exercice des bons de souscription.

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À la date d'émission, selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes, la juste valeur des 13 000 000 bons de souscription émis le 29 avril 2021 a été estimée à 41 491 \$ et comptabilisée à titre de passif. La Société a utilisé un taux d'intérêt sans risque de 1,66 %, une volatilité prévue de 55,8 % et une durée contractuelle de 10 ans dans son modèle. La juste valeur des 4 687 500 bons de souscription émis le 29 juillet 2022 a été estimée à 9 792 \$ et comptabilisée à titre de passif. La Société a utilisé un taux d'intérêt sans risque de 2,69 %, une volatilité prévue de 53,3 % et une durée contractuelle de 10 ans dans son modèle.

La juste valeur initiale des bons de souscription a également été comptabilisée sous les autres actifs comme coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE. Lors d'un tirage sur le financement non garanti CUGE, les coûts de financement reportés comptabilisés à l'actif sont appliqués en réduction de la valeur comptable initiale des passifs constatés, au pro-rata des montants tirés. L'escompte en découlant fera partie de la détermination du taux effectif de chaque tirage en conjonction avec les flux de trésorerie prévus pour le remboursement des tirages.

Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur.

À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

La variation du passif lié aux bons de souscription pour le semestre terminé le 30 avril 2023 se détaille comme suit :

	Au 30 avril 2023	Au 31 octobre 2022
	\$	\$
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>24 360</b>	36 557
Émission	–	9 792
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	<b>6 905</b>	(21 989)
<b>Solde de fermeture</b>	<b>31 265</b>	24 360
Passif courant	<b>21 867</b>	16 799
Passif non courant	<b>9 398</b>	7 561
<b>Solde de fermeture</b>	<b>31 265</b>	24 360

Pour réévaluer le passif lié aux bons de souscription, classé de niveau 3, la Société a utilisé un modèle d'évaluation de Black-Scholes. Au 30 avril 2023, la principale donnée non observable utilisée dans le modèle est la volatilité prévue, laquelle est estimée à 54,1 %. Une augmentation de 5,0 points de pourcentage de la volatilité prévue dans le modèle d'évaluation provoquerait une augmentation totale de 1 278 \$ du passif lié aux bons de souscription au 30 avril 2023.

### Note 11 Provision pour conditions de retour

La provision pour conditions de retour est liée aux obligations contractuelles de retourner les aéronefs et les moteurs loués à la fin des baux dans des conditions d'entretien pré-déterminées. La variation de la provision pour conditions de retour pour le semestre terminé le 30 avril 2023 se détaille comme suit :

	Au 30 avril 2023	Au 31 octobre 2022
	\$	\$
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>154 772</b>	126 244
Provisions supplémentaires	<b>13 257</b>	49 858
Changements d'estimations	<b>(1 071)</b>	(15 276)
Utilisation de la provision	–	(6 163)
Montants inutilisés repris	–	(2 864)
Charge de désactualisation	<b>2 518</b>	2 973
<b>Solde de fermeture</b>	<b>169 476</b>	154 772
Provisions courantes	<b>1 604</b>	–
Provisions non courantes	<b>167 872</b>	154 772
<b>Solde de fermeture</b>	<b>169 476</b>	154 772

Les changements d'estimations incluent notamment les modifications au taux d'inflation à appliquer aux coûts actuels estimés et au taux d'actualisation de la provision pour conditions de retour.

Au 31 octobre 2022, les montants inutilisés repris correspondent au renversement de la provision pour conditions de retour pour trois aéronefs, dont un aéronef pour lequel le contrat de location a été résilié et deux aéronefs qui avaient été retournés de façon anticipée en 2021.

**Note 12      Capitaux propres****Capital-actions autorisé****Actions à droit de vote variable de catégorie A**

Un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A [«actions de catégorie A»], participantes, ne pouvant être détenues ou contrôlées que par des personnes autres que des Canadiens au sens de la Loi sur les transports au Canada [«LTC»], lesquelles détiennent une voix par action à toute assemblée des actionnaires sujet à une réduction automatique des droits de vote qui y sont rattachés dans l'éventualité où i) tout non-Canadien, individuellement ou avec des personnes du même groupe détient plus de 25 % des voix exprimées, ii) tout non-Canadien autorisé à fournir un service aérien dans tout territoire (au total) détient plus de 25 % des voix exprimées, ou iii) les voix qui seraient exprimées par les détenteurs d'actions de catégorie A seraient de plus de 49 %. Si une des limitations applicables susmentionnées est dépassée, les votes qui devraient être attribués aux porteurs d'actions de catégorie A seront attribués comme suit :

- d'abord, le cas échéant, il y aura une réduction des droits de vote de tout non-Canadien individuel (y compris un non-Canadien autorisé à fournir un service aérien) dont les votes totalisent plus de 25 % des votes, et ce, de manière à ce que ledit porteur non-Canadien ne puisse jamais être porteur de plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées à une assemblée;
- ensuite, le cas échéant, et une fois que la répartition au prorata telle que décrite ci-haut est effectuée, une réduction proportionnelle supplémentaire sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A non-Canadiens autorisés à fournir un service aérien, et ce, de manière à ce que lesdits porteurs non-Canadiens ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée;
- enfin, le cas échéant, et une fois que les deux répartitions au prorata décrites ci-haut ont été effectuées, une réduction proportionnelle sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A, et ce, de manière à ce que tous les porteurs non-Canadiens d'actions de catégorie A ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 49 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée.

Chaque action de catégorie A émise et en circulation sera convertie en une action à droit de vote de catégorie B, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si i) l'action de catégorie A est ou devient détenue ou contrôlée par un Canadien au sens de la LTC, ou ii) les dispositions de la LTC ayant trait aux restrictions relatives à la propriété étrangère sont abrogées sans être remplacées par d'autres dispositions semblables.

**Actions à droit de vote de catégorie B**

Un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B [«actions de catégorie B»], participantes, ne pouvant être détenues et contrôlées que par des Canadiens au sens de la LTC, lesquels se voient conférer une voix par action de catégorie B à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société. Chaque action de catégorie B émise et en circulation sera convertie en une action de catégorie A, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si l'action de catégorie B est ou devient détenue ou contrôlée par une personne autre qu'un Canadien au sens de la LTC.

**Actions privilégiées**

Un nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

## Capital-actions émis et en circulation

Les modifications touchant les actions de catégorie A et les actions de catégorie B ont été les suivantes :

	Nombre d'actions	\$
<b>Solde au 31 octobre 2021</b>	37 747 090	221 012
Émission de la trésorerie	265 054	912
<b>Solde au 31 octobre 2022</b>	38 012 144	221 924
Émission de la trésorerie	263 914	726
<b>Solde au 30 avril 2023</b>	<b>38 276 058</b>	<b>222 650</b>

Au 30 avril 2023, le nombre d'actions de catégorie A et de catégorie B s'élevait respectivement à 1 610 780 et à 36 665 278 [1 428 479 et 36 583 665 au 31 octobre 2022].

## Régime d'options d'achat d'actions

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré (\$)
Solde au 31 octobre 2022	480 847	6,13
Attribuées	50 000	3,39
Annulées	(25 125)	10,01
Expirées	(49 688)	6,01
<b>Solde au 30 avril 2023</b>	<b>456 034</b>	<b>5,63</b>
<b>Options pouvant être exercées au 30 avril 2023</b>	<b>106 034</b>	<b>10,18</b>

## Bons de souscription

Au cours du trimestre et du semestre terminés le 30 avril 2023, aucun exercice de bons de souscription n'a eu lieu. Conséquemment, la Société n'a émis aucune action en lien avec l'exercice de bons de souscription [note 10].

## Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été calculés comme suit :

	Trimestres clos		Semestres clos	
	les 30 avril	les 30 avril	les 30 avril	les 30 avril
	2023	2022	2023	2022
(en milliers, sauf les montants par action)	\$	\$	\$	\$
<b>NUMÉRATEUR</b>				
Résultat net servant au calcul du résultat de base par action	(29 180)	(98 276)	(85 790)	(212 621)
Effet de la conversion présumée des bons de souscription	(3 234)	353	6 905	809
Retrancher l'effet antidilutif	3 234	(353)	(6 905)	(809)
Résultat net servant au calcul du résultat dilué par action	(29 180)	(98 276)	(85 790)	(212 621)
<b>DÉNOMINATEUR</b>				
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation	38 222	37 783	38 153	37 765
<b>Effet des titres potentiellement dilutifs</b>				
Options d'achat d'actions	—	9	—	4
Bons de souscription	—	754	—	476
Retrancher l'effet antidilutif	—	(763)	—	(480)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	38 222	37 783	38 153	37 765
<b>Perte par action</b>				
De base	(0,76)	(2,60)	(2,25)	(5,63)
Diluée	(0,76)	(2,60)	(2,25)	(5,63)

Au cours du trimestre et du semestre terminés le 30 avril 2023, un total de 456 034 options d'achat d'actions en circulation et les 9 569 014 bons de souscription acquis pouvant être exercés via l'émission d'action ont été exclus du calcul puisque leur prix d'exercice était supérieur au cours moyen des actions pour la période [180 847 options d'achat d'actions et 9 436 772 bons de souscription pour le trimestre et le semestre clos le 30 avril 2022].

## Note 13 Information supplémentaire sur les revenus et les charges

### Ventilation des revenus tirés de contrats avec des clients

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique et dessert deux principaux marchés qui représentent également ses deux principales lignes de produits, soit le marché transatlantique et le marché Amérique, qui inclus le programme sud. Le tableau ci-dessous présente la ventilation par marché des revenus des contrats avec des clients :

	Trimestres clos les 30 avril		Semestres clos les 30 avril	
	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$
<b>Clients</b>				
Amérique	771 750	317 577	1 342 133	485 476
Transatlantique	92 579	35 916	184 297	67 477
<b>Autres</b>	5 782	4 664	11 138	7 642
<b>Total des revenus</b>	<b>870 111</b>	<b>358 157</b>	<b>1 537 568</b>	<b>560 595</b>

### Subventions publiques

Au cours du trimestre et du semestre terminés le 30 avril 2022, la Société a comptabilisé un montant de 10 190 \$ et de 25 256 \$ en déduction des Salaires et avantages du personnel en lien avec les programmes de subventions (le PRTA et le PREPDT). Le PRTA et le PREPDT se sont terminés le 7 mai 2022.

## Note 14 Coûts de restructuration

	Trimestres clos les 30 avril		Semestres clos les 30 avril	
	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$
<b>Coûts de restructuration</b>				
Indemnités de départ	(557)	—	2 343	—
	(557)	—	2 343	—

Les coûts de restructuration correspondent principalement aux indemnités de cessation d'emploi liées à la fermeture de la base de Vancouver à compter du 30 juin 2023.

La variation de la provision pour indemnités de départ pour le semestre terminé le 30 avril 2023, qui est incluse dans le solde du poste Fournisseurs et autres créditeurs, se détaille comme suit:

	Au 30 avril 2023	Au 31 octobre 2022
	\$	\$
<b>Solde d'ouverture</b>	2 015	5 220
Provisions supplémentaires	2 900	847
Montants inutilisés repris	(557)	—
Utilisation de la provision	(921)	(4 052)
<b>Solde de fermeture</b>	<b>3 437</b>	<b>2 015</b>

## Note 15 Gain sur cession d'actifs

Le gain sur cession d'actifs est lié à la cession d'actifs et à la résiliation de contrats de location.

Au cours du semestre terminé le 30 avril 2023, le gain sur cession d'actif de 2 511 \$ est dû au retour au bailleur d'un Boeing 737-800. Ce gain résulte principalement du renversement du solde d'obligations locatives y afférent. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour ce bail d'aéronef avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020.

Au cours du semestre terminé le 30 avril 2022, le gain sur cession d'actif de 4 018 \$ est principalement dû au retour anticipé au bailleur d'un Airbus A330. Cette résiliation de bail a entraîné la comptabilisation d'un gain de 4 085 \$, qui résulte du renversement d'obligations locatives de 3 976 \$ et d'autres actifs et passifs totalisant 109 \$. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour ce bail d'aéronef avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021.

## Note 16 Engagements et éventualités

### Contrats de location et autres engagements

Au 30 avril 2023, la Société est partie à des engagements pour la location de sept Airbus A321LR dont la livraison s'échelonne jusqu'en 2024, de quatre Airbus A321XLR à être livrés entre 2025 et 2027 et d'un Airbus A321neo à être livré en 2023. La Société a aussi des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que des obligations d'achat, en vertu de divers contrats avec des fournisseurs, notamment en lien avec les contrats de service informatique, effectués dans le cours normal des affaires. Le tableau suivant présente les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années et des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que les obligations d'achat :

Exercice se terminant le 31 octobre	2023	2024	2025	2026	2027	2028 et plus	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de location (aéronefs et autres)	8 227	46 851	57 604	75 441	86 186	801 569	1 075 878
Obligations d'achat	23 810	7 890	4 782	32	14	—	36 528
	<b>32 037</b>	<b>54 741</b>	<b>62 386</b>	<b>75 473</b>	<b>86 200</b>	<b>801 569</b>	<b>1 112 406</b>

## Litiges

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites visant spécifiquement les administrateurs et les dirigeants, et non la Société. De plus, la Société détient une assurance responsabilité professionnelle et civile générale pour les poursuites reliées à des dommages non-corporels ou corporels subis. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

Depuis la pandémie de la COVID-19, la Société a fait l'objet d'un certain nombre de demandes d'autorisation d'exercer une action collective en lien avec le remboursement des dépôts clients pour les billets d'avion et des forfaits qui ont dû être annulés. Quoique certaines d'entre elles n'ont pas encore été résolues de manière définitive, la Société a procédé au remboursement de la presque totalité des clients, notamment depuis le mois d'avril 2021, grâce à la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage. Ainsi, les demandes d'autorisation d'exercer une action collective encore en cours pourraient devenir sans objet. Nonobstant ce qui précède, la Société continuera à se défendre vigoureusement dans le cadre de ces dossiers. S'il advenait que la Société doive verser un montant en lien avec les actions collectives, l'effet défavorable du règlement serait comptabilisé à l'état consolidé des résultats et pourrait avoir un effet défavorable sur la trésorerie.

## Autre

De temps à autre, la Société fait l'objet de vérifications par les autorités fiscales qui soulèvent des questions quant au traitement fiscal de certaines transactions. Certaines de ces questions pourraient entraîner des coûts importants qui demeureront incertains jusqu'à ce qu'un ou plusieurs événements se réalisent ou non. Même si l'issue est difficile à prédire avec certitude, les réclamations ou risques fiscaux dont l'issue sera probablement défavorable sont comptabilisés par la Société selon la meilleure estimation possible du montant de la perte.

## Note 17      Garanties

Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes, dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie. Ces ententes prévoient des indemnités et des garanties pour la contrepartie dans des opérations, telles que des contrats de location, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement.

Ces ententes peuvent obliger la Société à indemniser une contrepartie pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements, tels que la non-conformité à des déclarations antérieures ou à la garantie, la perte ou l'endommagement de biens, les réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services et le passif environnemental.

Les notes 5, 14, 17 et 24 des états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 octobre 2022 fournissent des informations au sujet de certaines de ces ententes. Les paragraphes qui suivent présentent des informations supplémentaires.

## Contrats de location

La plupart des contrats de location d'espaces dans les aéroports et d'autres biens immobiliers signés par les filiales de la Société comportent des clauses générales d'indemnisation les engageant, en tant que preneur, à indemniser le bailleur en cas de passif lié à l'utilisation des biens loués. La nature de ces ententes varie selon les contrats de telle sorte que la Société ne peut estimer le montant total que ses filiales pourraient être appelées à verser à ses bailleurs. Il ne s'est jamais produit qu'une filiale de la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ce genre d'entente; par ailleurs, la Société et ses filiales sont protégées par une assurance-responsabilité pour ce genre de situation.

## Contrats de cautionnement

La Société a signé des contrats de cautionnement avec certains de ses fournisseurs. En vertu de ces contrats de cautionnement, la Société garantit le paiement de certains services rendus qu'elle s'est engagée à payer. Ces contrats sont généralement émis pour un an et sont renouvelables.

La Société a signé des contrats de cautionnement par lesquels elle garantit un montant prescrit à ses clients, à la demande des organismes de réglementation, au sujet de l'exécution des obligations comprises dans les mandats de ses clients pendant la durée des permis accordés à la Société pour ses activités de grossiste et d'agences de voyages dans la province de Québec. Ces ententes sont généralement émises pour un an et sont renouvelables chaque année. Au 30 avril 2023, le montant total de ces garanties non gagées par des dépôts s'élevait à 466 \$. Il ne s'est jamais produit que la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ces ententes. Au 30 avril 2023, aucune somme n'était comptabilisée en vertu des ententes mentionnées ci-dessus.

## **Note 18**      **Informations sectorielles**

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique. Les produits des activités ordinaires ainsi que les actifs non courants hors Amérique ne sont pas significatifs. Ainsi, les états consolidés des résultats et les états consolidés de la situation financière incluent toutes les informations requises.

